



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Agence de l'eau
Artois-Picardie



RAPPORT d'activité 2024



CONSEIL D'ADMINISTRATION
(Au 31 décembre 2024)

Il est composé de 35 membres :

•Le président, nommé par décret
du Président de la République :
Monsieur Bertrand GAUME
(décret du 29 janvier 2024)

•11 représentants des
Parlementaires et Collectivités
Territoriales parmi lesquels l'un
est nommé vice-président du
Conseil d'Administration :
Madame Isabelle SAVARIEGO

•11 représentants du collège des
Usagers Economiques et Non
Economiques, désignés par et
parmi les membres du Comité
de Bassin, parmi lesquels l'un est
nommé vice-président du Conseil
d'Administration :
Monsieur Jérôme LEFEBVRE

•11 représentants de l'État et de
ses Etablissements publics ;

•1 représentant du personnel de
l'Agence de l'Eau.

Edité en mars 2025 par l'Agence de
l'Eau Artois-Picardie
Photo en couverture :
Marais Romelaere à Clairmarais (62)
Crédit photo : Philippe Frutier

■	ÉDITO	p.3
■	2024, EN CHIFFRES	p.4
■	TEMPS FORTS	p.6
■	LES INSTANCES DE BASSIN	p.8
■	LES AIDES	p.10
	La mutualisation inter-agences	p.12
	Elaboration du 12 ^{ème} programme	p.14
	Le Fonds Vert	p.15
	Solutions fondées sur la nature	p.16
	Accompagner l'adaptation au changement climatique	p.18
	Protéger les eaux littorales	p.19
	Préserver la qualité et la richesse des milieux aquatiques	p.20
	Soutenir l'engagement des collectivités	p.26
	Accompagner les territoires les plus fragiles	p.28
	Contribuer aux actions des acteurs économiques	p.30
	Favoriser les pratiques agricoles pour une eau de qualité	p.32
	Promouvoir une gestion quantitative durable et économe	p.34
■	LES REDEVANCES	p.36
	Assurer les recettes de redevances	p.37
	Le contrôle fiscal des redevances	p.39
■	LA GOUVERNANCE LOCALE	p.40
	Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)	p.41
	L'évaluation de politique publique	p.43
■	LA COOPERATION INTERNATIONALE	p.44
	Accompagner les pays en développement dans le domaine de l'eau	p.45
■	LA SENSIBILISATION	p.46
	Sensibiliser tous les publics	p.47
	Eduquer et préparer les jeunes à la gouvernance	p.48
■	LA CONNAISSANCE	p.50
	Mettre à disposition du public des données environnementales fiables	p.51
	Connaître la qualité des masses d'eau	p.52
■	LE PILOTAGE DE L'ETABLISSEMENT	p.54
■	UN ETABLISSEMENT ECO-RESPONSABLE	p.56
■	LES MOYENS ET LES RESULTATS	p.58
	Les moyens financiers	p.59
	Les moyens humains	p.60
	Résultats 2024 des indicateurs du Contrat d'Objectifs	p.62
	Organigramme	p.63



Isabelle MATYKOWSKI,
Directrice Générale de
l'Agence de l'eau Artois-
Picardie

1964-2024 : 60 ans d'actions au service de l'eau

L'année 2024 marque un anniversaire symbolique : les 60 ans de la première loi sur l'eau, portant la création des agences de l'eau. Depuis six décennies, les agences de l'eau œuvrent inlassablement pour la préservation de ce patrimoine vital.

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activité de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie qui témoigne de notre engagement dans la dernière année du 11^{ème} programme d'intervention 2019-2024 à accompagner les projets de notre territoire.

En 2024, l'Agence de l'Eau a bénéficié d'une augmentation significative de ses plafonds financiers, dans le cadre de la déclinaison du Plan Eau national.

Les dotations ont ainsi atteint près de 229 M€, soit un niveau supérieur de 60 % à la moyenne du 11^{ème} Programme. Ce budget exceptionnel a été exécuté à 99,63 %, permettant l'engagement de plus de 1 400 dossiers tout en mettant en place une solidarité pour les territoires inondés de l'hiver 2023-2024.

Cette mobilisation forte, rendue possible grâce à l'implication de nos administrateurs et partenaires de terrain, traduit notre volonté collective d'agir concrètement pour la préservation des ressources et le partage de l'eau.

Cette année a également été marquée par l'adoption de notre 12^{ème} programme d'intervention, fruit d'un travail de co-construction mené pendant près de deux ans avec les acteurs du bassin, nos instances et les équipes de l'Agence. Doté d'un budget historique de 1279 M€ sur six ans, ce programme traduit notre volonté de faire face aux enjeux climatiques et environnementaux avec des actions ambitieuses et des décisions majeures qui structureront l'avenir de notre bassin Artois-Picardie. Conçu dans une logique de résilience, le programme vise à préserver nos ressources en eau face aux sécheresses et inondations tout en intégrant les défis de sobriété, de réindustrialisation, d'adaptation de nos modèles agricoles, de santé des sols et de restauration du cycle de l'eau.

Le 12^{ème} programme d'intervention coïncide avec la mise en œuvre de la réforme des redevances, visant à améliorer la performance des systèmes d'eau et d'assainissement, dans un objectif de renforcement des principes pollueur/payeur et préleveur/payeur.

Les trajectoires tarifaires des trois nouvelles redevances et de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau ont été adoptées lors du Conseil d'Administration du 15 octobre 2024.

Les dispositions votées s'inscrivent dans une logique de rééquilibrage des contributions entre les catégories d'usagers, compte tenu des enjeux quantitatifs sur la ressource.

En 2024, nous avons aussi lancé une grande consultation publique sur la gestion de l'eau et des milieux aquatiques dans notre bassin. Du 25 novembre 2024 au 25 mai 2025, le public est invité à s'exprimer sur les cinq enjeux fondamentaux qui nourriront le futur Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). La voix et l'action des citoyens est essentielle pour construire ensemble une politique de l'eau. Celle-ci doit répondre aux attentes et besoins de tous, et pourra se fonder sur notre connaissance solide des pressions qui s'exercent sur les milieux humides.

Enfin, l'Agence a intensifié ses actions de sensibilisation avec le lancement de «Goutte à goutte», une série de capsules en motion design diffusées sur nos réseaux sociaux et la chaîne M6. Avec notre devise «Petit éco-geste, grand impact», nous avons souhaité rappeler que chacun peut agir au quotidien pour une gestion plus sobre de l'eau.

Si ces avancées sont le fruit d'un engagement collectif, elles sont aussi le reflet de l'investissement des équipes de l'Agence. Face aux défis qui nous attendent, je tiens à saluer la mobilisation et la compétence de toutes celles et ceux qui, chaque jour, contribuent à faire de notre bassin un territoire engagé en matière de gestion de l'eau.

Ensemble, poursuivons notre mission avec ambition, solidarité et détermination.

2024, EN CHIFFRES

5,31 €



PRIX MOYEN DU M³ D'EAU EN 2024 SUR LE BASSIN ARTOIS-PICARDIE

(POUR UNE CONSOMMATION ANNUELLE DE 120 M³).



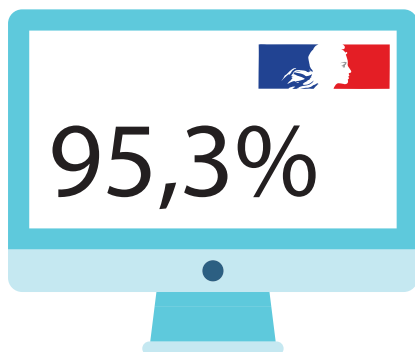
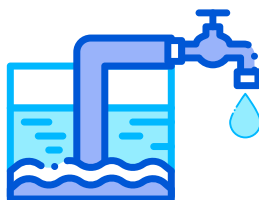
2

MILLIONS
D'EUROS

mobilisés par l'Agence
de l'Eau Artois-Picardie
dans le cadre du Fonds
Vert.

486 Mm³

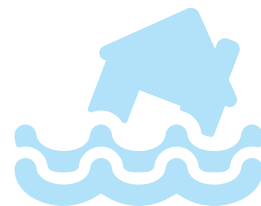
ont été prélevés en 2023 sur le bassin Artois-Picardie, tous usages hors alimentation des canaux.



DES REDEVABLES
ONT CHOISI
LA TÉLÉ-
DÉCLARATION EN
2024 contre 93,09 %
en 2023

43,07%

PART DU
PROGRAMME
CONSACRE
AU CHANGEMENT
CLIMATIQUE EN 2024.





81,5 km

de cours d'eau
ont été restaurés

et **22** OUVRAGES RENDUS
FRANCHISSABLES en 2024
SUR DES COURS D'EAU
CLASSES EN LISTE 2 du code de
l'environnement.

542

c'est le nombre cumulé
de participants aux 2
sessions de l'Académie
de l'eau Artois-Picardie
organisées en 2024

1 930 991 m²

de surfaces ont été
désimperméabilisées ou
déraccordées du réseau
unitaire.



20,7 MILLIONS D'EUROS

C'est la somme des aides engagées sur le renouvellement
des installations d'eau potable et d'assainissement auprès
des collectivités situées au sein de zones de revitalisation
rurale ou dans les zones peu denses dont le revenu par
habitant est inférieur à la moyenne du bassin (sur la base
des données 2018).



2024, LES TEMPS FORTS

Le déploiement du Plan Eau

En 2024, l'Agence de l'Eau a bénéficié d'une augmentation significative de ses plafonds financiers, avec un relèvement de plus de 30 M€ pour les recettes de redevances possibles et de 84 M€ supplémentaires de dépenses dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Eau.

Ces augmentations ont permis d'apporter un niveau de participations financières supérieur de 60 % en moyenne par rapport aux années précédentes du 11^{ème} Programme, afin de répondre aux enjeux de sobriété des usages, de la disponibilité et de la qualité de la ressource, ainsi qu'à la gestion des crises liées aux sécheresses ou aux inondations.

Le lancement du 12^{ème} Programme d'Intervention

Le travail collectif initié au Conseil d'administration du 22 novembre 2022 a abouti à un vote à l'unanimité du 12^{ème} programme d'intervention, deux ans plus tard, à savoir le 15 octobre 2024 à la fois par le conseil d'administration et le comité de bassin, dans le cadre de leurs compétences respectives.

Ce résultat est le fruit de : 20 instances, 9 groupes de travail, 2 ans de travail, la prise en compte des enjeux du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), du plan d'adaptation au changement climatique (PACC), du Plan Eau, de la lettre de cadrage ministérielle et des recommandations issues des évaluations de politique publique.

Ses objectifs s'inscrivent dans une simplification pour une plus grande facilité d'utilisation par les bénéficiaires, mais également une priorisation des actions, de manière à orienter et concentrer les financements là où le bénéfice sera le plus grand au regard de leur impact sur les masses d'eau. Le 12^{ème} programme permettra notamment de financer prioritairement voire de bonifier les opérations inscrites dans un contrat de masse d'eau (CME) ou dans un contrat d'actions pour la ressource en eau (CARE).



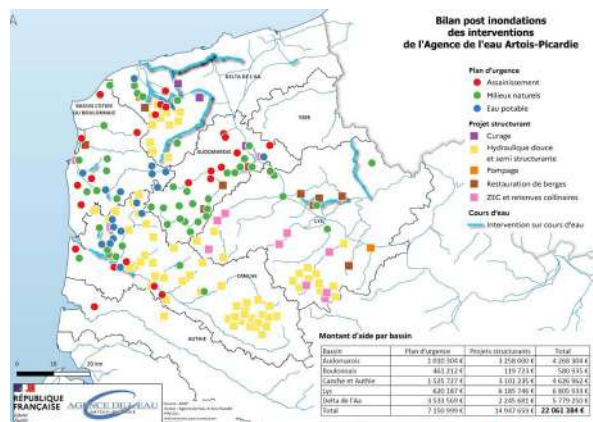
Salon des Maires et des Collectivités - présentation des 12^{èmes} programmes d'intervention 2025-2030 des agences de l'eau, 19 novembre 2024

Plans d'aides exceptionnels inondations de 22,5 millions d'euros

Par solidarité, les instances de l'Agence ont approuvé 2 plans d'aides exceptionnels contribuant à la réponse apportée par l'Etat aux inondations records de l'hiver 2023/2024 ayant touchées l'ouest du bassin Artois Picardie. Le premier pour la réalisation d'une phase de travaux d'urgence de réparation des infrastructures d'eau potable et d'assainissement, sur les cours d'eau et voies d'eau canalisées et les milieux naturels ; le second en faveur de travaux plus structurants de prévention des inondations sur les bassins versants impactés.

Les équipes de l'Agence ont été particulièrement mobilisées pour le déploiement des mesures exceptionnelles afin d'informer et accompagner les maîtres d'ouvrages (EPCI et syndicats de rivières) sur le dispositif d'aides, et ce en coordination constante avec les services de l'Etat.

Au total 160 opérations représentant près de 54 M€ de travaux ont fait l'objet d'un soutien financier de l'Agence de l'eau pour un total de 22,5 M€ de subventions dont 15,3 M€ en faveur des travaux structurants.



Lancement de la consultation sur les questions importantes

Dans le cadre du prochain cycle DCE (Directive Cadre sur l'Eau), une synthèse provisoire des principaux enjeux du futur SDAGE 2028 – 2033 (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) a été élaborée pour être soumise à consultation du public (grand public, institutions). L'agence a innové afin de rendre le document accessible, opérationnel et pédagogique. Les nouveautés de cette synthèse provisoire des principaux enjeux sont les suivantes :

- Les enjeux sont présentés sous forme de 15 fiches thématiques vulgarisées ;
- Une section « Un SAGE à la page » a été rajoutée. Ainsi, sur chaque thématique, un exemple sur un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) est mis en avant (réalisé en partenariat avec les animateurs SAGE), les 15 SAGE du bassin étant représentés ;
- Pour 13 thématiques sur 15, des questions sont posées à la fin des fiches, l'objectif étant de recueillir plus facilement l'avis du public.

Le document, fruit d'un an de travail et d'échanges avec les instances de bassin, a été validé par le comité de bassin du 05 juillet 2024 afin d'être soumis à consultation à partir du 25 novembre 2024.

Donnez votre avis ici : <https://bit.ly/4eIG91M>



« Goutte à goutte », un nouveau rendez-vous mensuel illustré

“Petit éco geste, grand impact” telle est la devise de notre petite goutte d'eau. Ce projet vidéo est un moyen de vous convaincre qu'un usage sobre de la ressource en eau est finalement assez simple à mettre en œuvre.

A découvrir ou redécouvrir sur :

<https://agissonspourleau.fr/decouvrez-le-premier-episode-de-goutte-a-goutte/>



Comment devient-on chargé d'études eaux pluviales ?

En quoi consiste son travail ? Pourquoi ce métier est-il présent au sein des Agences de l'eau ? Comment travaille-t-il avec leurs partenaires ?

Ce reportage est le 4^{ème} d'une série de huit interviews consacrées aux métiers des agences de l'eau. Et c'est un focus sur la gestion intégrée des eaux pluviales dans le milieu urbain qui est détaillé pour le bassin Artois-Picardie.

Retrouvez ce reportage sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram et LinkedIn).



LES INSTANCES DE BASSIN



Comité de Bassin du 15 octobre 2024

Crédit Photo: AEAP



Conseil d'Administration du 5 juillet 2024

Les instances de bassin s'organisent autour de 2 assemblées centrales : le Comité de Bassin et le Conseil d'Administration.

Le Comité de Bassin (CB), composé de 80 membres, est une assemblée dont le président est André FLAJOLET. Cette instance réunit dans une démarche de démocratie participative, les acteurs publics ou privés agissant dans le domaine de l'eau : collectivités, industries, agriculteurs, Organisations Non Gouvernementales, consommateurs mais aussi les représentants de l'Etat et de ses établissements publics.

Il s'appuie sur 3 commissions permanentes qui lui rendent compte de leurs travaux et des avis qu'elles émettent ou des décisions qu'elles prennent :

- La Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification,
- La Commission Permanente Eau et Agriculture,
- La Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable.

Le Conseil d'Administration (CA), composé de 35 membres est l'organe décisionnel de l'Agence de l'eau. Présidé par le préfet coordonnateur de Bassin, Monsieur Bertrand GAUME depuis le 29 janvier 2024, il s'appuie sur 2 commissions permanentes qui lui rendent compte de leurs travaux et des avis qu'elles émettent ou des décisions qu'elles prennent :

- La Commission Permanente des Interventions,
- La Commission Permanente Programme.

Chiffres

29

Sessions d'instances ont été organisées en 2024 soit :

6 Comités de Bassin

6 Conseils d'Administration (et 2 séances exceptionnelles dans le cadre des comités de bassin des 29 mars et 15 octobre)

3 Commissions Permanentes des Interventions

3 Commissions Permanentes des Milieux Naturels et de la Planification

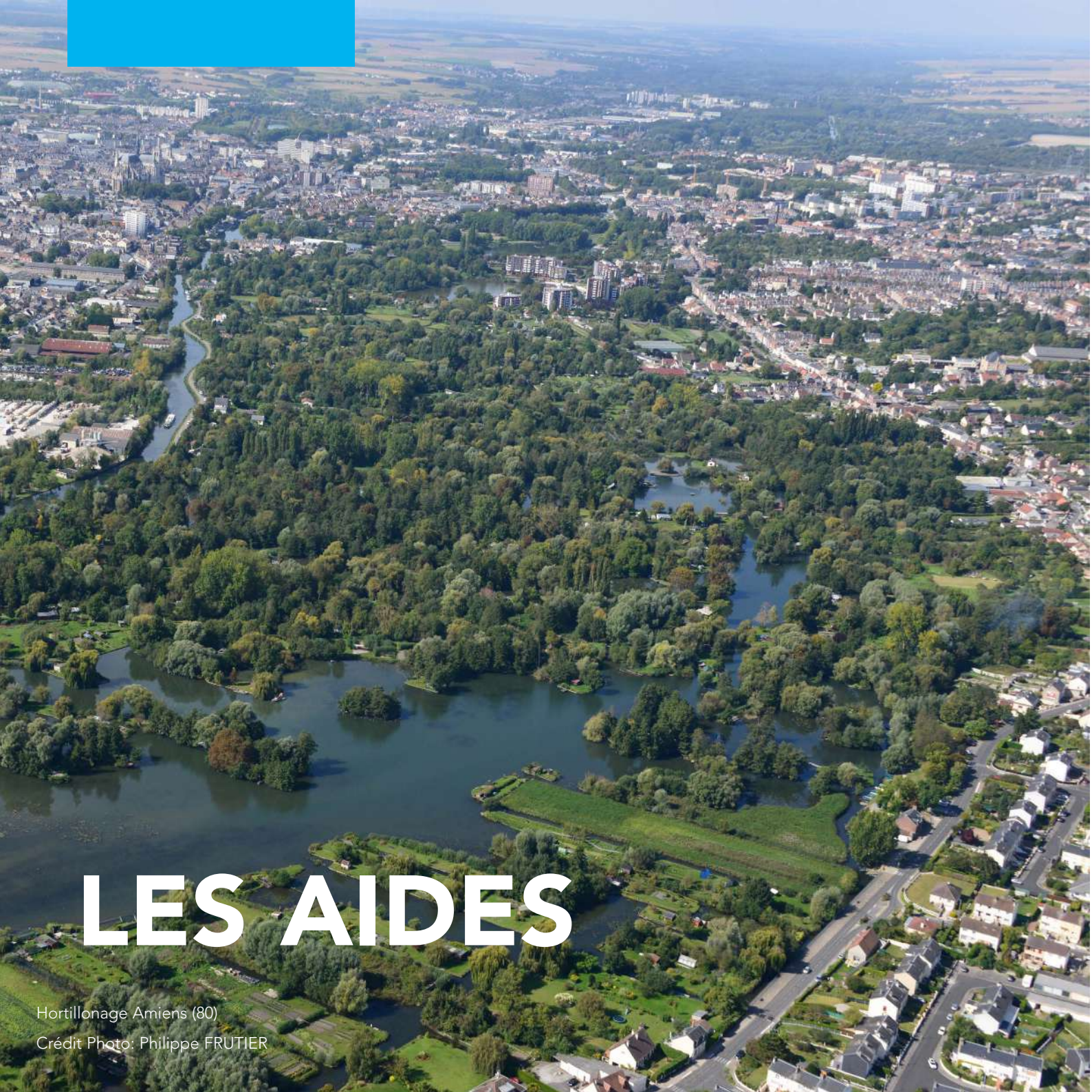
1 Commission Permanente Eau et Agriculture

2 Commissions Permanentes de l'Action Internationale et du Développement Durable

3 Commissions Permanentes Programme

4 groupes de travail thématiques pour la préparation du 12ème Programme d'Intervention

1 groupe de travail du Comité de Bassin (Aménagement du territoire et infrastructures agroécologiques)



LES AIDES

Hortillonage Amiens (80)

Crédit Photo: Philippe FRUTIER



Libellule - Hauts-de-France

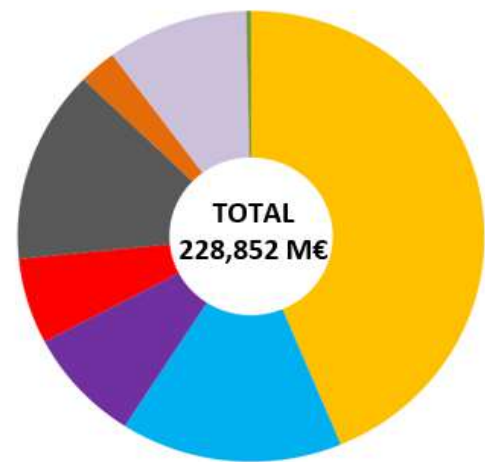
2024 : Une année record pour la clôture du 11^{ème} Programme

Dans un contexte de mise en œuvre du Plan Eau, l'exercice 2024 a marqué la clôture du 11^{ème} Programme d'Intervention avec un niveau exceptionnel d'engagements : près de 229 millions d'euros (M€) de participations financières (contre 161 M€ en 2023) ont été accordées, ce qui correspond à plus de 1 400 projets. Parmi ces participations financières, 195,74 M€ ont été octroyées sous forme de subventions et 33,11 M€ sous forme d'avances remboursables.

A l'échelle des six années du 11^{ème} Programme d'intervention (2019-2024), les dépenses (engagements) auront été consommées à hauteur de 99,91%.

Les Agences de l'Eau ont également poursuivi en 2024 la gestion des dispositifs fléchés qui leur avaient été confiés en 2023. A l'échelle de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, 7,023 M€ ont été attribués pour la rénovation des réseaux d'alimentation en eau potable ainsi que pour la lutte contre les inondations et 2 M€ ont été attribués dans le cadre du Fonds Vert.

Répartition des aides sur l'année 2024



- 100,053 M€**
Lutte contre la pollution domestique
(Assainissement, gestion du temps de pluie, primes)
- 35,192 M€**
Milieux naturels
- 18,699 M€**
Lutte contre les pollutions diffuses et protection de la ressource (dont captages)
- 14,043 M€**
Gestion quantitative de la ressource - Economies d'eau
- 31,692 M€**
Eau potable
- 5,995 M€**
Dépenses de soutien
(Etudes, connaissance environnementale, action internationale, communication, éducation à l'environnement et à la protection des milieux aquatiques)
- 22,423 M€**
Lutte contre les pollutions industrielles
- 0,755 M€**
Animation et gestion locale

LA MUTUALISATION INTER-AGENCES

Les agences de l'eau poursuivent leur coopération, pour plus d'efficacité

Le plan de mutualisation a été adopté en 2018 et regroupe 14 thématiques transversales à l'ensemble de l'activité des agences. L'ambition de ce plan de mutualisation est de renforcer la compétence des agences de l'eau et de renforcer l'efficacité des 6 établissements en réunissant le savoir-faire des agents pour la construction de projets communs et innovants, tout en respectant les spécificités des bassins et les prérogatives des instances décisionnelles des agences de l'eau.

Ce plan se traduit par :

- La mise en place d'actions structurantes comme la constitution ou le renforcement de services communs (exemple : groupement comptable) ;
- Le déploiement de prestations de service partagées dans les 6 bassins (exemple : communication) ;
- La transition numérique des agences avec le développement d'outils mutualisés (exemples : portail commun des redevances, outil de gestion des aides Rivage) ;
- La mise en œuvre d'actions coordonnées et la massification des achats par le biais des marchés mutualisés (exemple : groupement de commandes) ;
- La convergence des pratiques ou le partage d'expériences dans l'ensemble des projets.



Les 6 agences de l'eau en France

En juillet 2024, les 6 directeurs généraux des agences et les pilotes des chantiers de mutualisation se sont réunis pour dresser un bilan de cette mutualisation et esquisser les orientations pour la poursuite des travaux dans les prochaines années.

Dans le cadre de ce plan de mutualisation inter-agences, le groupement comptable réunissant les Agences de l'Eau Artois-Picardie et Seine-Normandie s'est élargi le 1^{er} octobre 2024 à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Dans le cadre du chantier « fonctions financières », l'agence de l'Eau Artois-Picardie, qui utilise le progiciel comptable Qualiatic (depuis rebaptisé XRP) pilote la montée de version de ce logiciel, préalable nécessaire afin d'être compatible avec le déploiement du module INFINOE demandé par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) ainsi qu'avec la future réforme SEPA (espace unique de paiement en euros) qui entrera en vigueur au 1^{er} novembre 2025. Ces travaux bénéficieront ensuite aux 3 autres agences qui utilisent ce même outil.

Focus sur le développement d'outils mutualisés inter-agences



la nouvelle plateforme de dépôt des demandes d'aides de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

<https://www.eau-artois-picardie.fr/rivage-la-nouvelle-plateforme-de-depot-des-demandes-daides-de-lagence-de-leau-artois-picardie>

Après une phase de cadrage en 2023, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie a poursuivi ses ateliers de travail en 2024, dans le but de mettre en place un nouveau système de gestion des aides début 2025. Ce projet a été couronné de succès grâce à la collaboration d'un large groupe d'experts provenant de différentes directions, visant à créer des dispositifs de demandes d'aides alignés avec les exigences du 12^{ème} Programme d'Intervention. Cette démarche a été rendue possible par l'engagement du groupe projet, composé de 2,5 personnes à temps plein (Chef de projet, Adjoint SI et administratrice fonctionnelle) et de 2 référents à temps partiel, qui ont pris en charge les volets amont et aval du processus.

Au total, huit chantiers ont été suivis en inter-agences, dans un cadre de mutualisation, et adaptés localement pour élaborer les spécifications du nouvel outil. Ce projet ambitieux a impliqué des compétences diverses, couvrant les aspects fonctionnels, la gestion des interfaces et la conduite du changement.

À terme, le nouvel outil permettra une gestion dématérialisée et optimisée de l'ensemble des processus de dépôt et de demande de versement des aides. Il garantira également un suivi détaillé et une traçabilité complète des dossiers. Les échanges seront simplifiés grâce à la connexion de trois portails : Maîtres d'Ouvrages, Agents et Administrateurs. Le projet entre maintenant dans sa phase aval, visant à offrir aux maîtres d'ouvrages la possibilité de soumettre leurs demandes de paiement et de suivre leur progression. Rendez-vous en 2026 pour faire le point sur la mise en œuvre de l'ensemble des fonctionnalités !



Outil de planification DCE

l'outil de planification de la Directive Cadre sur l'Eau

<https://cyclope.lesagencesdeleau.fr/accueil>

Le travail d'élaboration de l'état des lieux (EDL) induit la mise à jour d'une part du diagnostic de l'état des masses d'eau du bassin et d'autre part des pressions qui s'y exercent. Lors du précédent état des lieux de 2019 des groupes de travail techniques thématiques avaient été organisés afin d'échanger sur les résultats. Pour ce nouveau EDL, une concertation technique plus globale et accessible a été souhaitée en inter-agences. Ainsi, une plateforme internet, nommée Cyclope, va permettre à chaque acteur de l'eau du bassin de partager son avis sur ces éléments techniques que sont les pressions du bassin. L'année 2024 a permis d'avancer sur le travail de mise à disposition de cette plateforme avec les données correspondantes dans la perspective du lancement de la concertation à partir d'avril 2025.

Chiffre

100 %

Pourcentage
d'avancement
du chantier de
mutualisation
redevances

80 %

Pourcentage
d'avancement
du chantier de
mutualisation
juridique



ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

ELABORATION DU 12^{ÈME} PROGRAMME D'INTERVENTION

L'élaboration du 12^{ème} programme d'intervention de l'agence s'est poursuivie en 2024. La commission permanente programme (CPP) a ainsi poursuivi ses travaux au 1^{er} semestre 2024 et initié les échanges sur le contenu des nouvelles délibérations. 4 groupes de travail en avril 2024 ont permis aux administrateurs d'échanger sur le contenu des projets de délibérations thématiques, à savoir :

- Préservation et restauration des milieux naturels et de la biodiversité ;
- Eau et nature en ville et village ;
- Lutte contre les pollutions d'origine agricole ;
- Lutte contre les pollutions d'origine domestique ;
- Protection de la ressource et alimentation en eau potable ;
- Politiques territoriales ;
- Gestion quantitative de la ressource.

Les conclusions de ces échanges nourris ont abouti à une mise à jour des délibérations pour leur examen par la CPP du 07 juin 2024, qui a aussi évoqué la première répartition des masses financières par domaine d'intervention et les premiers éléments concernant le taux des redevances réformées.

Des derniers ajustements ont eu lieu à la CPP du 20 septembre 2024. **Ce travail collectif a ainsi abouti à un vote à l'unanimité du 12^{ème} programme d'intervention le 15 octobre 2024 par le conseil d'administration et le comité de bassin, dans le cadre de leurs compétences respectives.**

Tout au long de ce processus, **l'élaboration du 12^{ème} programme d'intervention a pris en compte les enjeux suivants :** les enjeux relatifs aux objectifs du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (**SDAGE**) 2022-2027 associés à l'identification des pressions « levier » pour **atteindre les objectifs environnementaux**, les enjeux relatifs à la mise en œuvre du programme de mesures (**PDM**) 2022-2027, ceux relatifs à la mise en œuvre du plan d'adaptation au changement climatique (**PACC**) du bassin Artois-Picardie 2023-2030, ceux concernant l'atteinte des **objectifs du contrat d'objectifs et de performance** (COP) 2019-2024, les enjeux liés à la mise en œuvre du **Plan Eau**, et enfin les priorités et enjeux liés à l'application de la **lettre de cadrage ministérielle**. Son élaboration a aussi tenu compte des recommandations issues des **évaluations de politiques publiques** appliquées au 11^{ème} programme d'intervention.

Enfin, l'objectif principal du 12^{ème} programme d'intervention 2025-2030 était une simplification tant dans le nombre de ses délibérations (de 28 délibérations pour le 11^{ème} à 19 délibérations pour le 12^{ème}), que dans leur format, leur prise en main par les bénéficiaires, ainsi que le déploiement de nouveaux outils de contractualisation issus des retours de terrain (contrat de masse d'eau, pacte de gouvernance avec les SAGE, contrat d'objectifs Eau et Agriculture), mais aussi du nouvel outil mutualisé de gestion des aides (Rivage). Une nouvelle thématique qui voit le jour dans les délibérations est la facilitation de l'intégration des enjeux de l'eau dans les documents d'urbanisme et la renaturation des villes et villages.

Ce 12^{ème} programme d'intervention vise à accompagner tous les acteurs du bassin dans un effort commun pour accélérer l'atteinte du bon état des eaux fixé par la Directive Cadre sur l'Eau dans un contexte de changement climatique et de raréfaction de la ressource en eau en période estivale.



Assemblée générale du personnel du 17 octobre 2024
présentant le 12^{ème} programme

LE FONDS VERT

Le fonds vert : l'accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030 sur le territoire

Initié en 2023, le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires ou « fonds vert » vise à subventionner des investissements locaux favorisant la performance environnementale, l'adaptation au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie.

Le préfet de région Hauts de France a confié à l'Agence de l'Eau Artois-Picardie la gestion de 2 mesures sur son bassin :

- « Protéger et restaurer les espaces naturels » pour augmenter le nombre et la surface des aires sous protection forte et contribuer à la restauration des écosystèmes terrestres et marins dégradés » ;
- « Réduire les pressions sur la biodiversité du territoire » pour « préserver les espèces et leurs habitats ». Cette mesure est également instruite par la DREAL.

Des projets financés en faveur de la protection et de la restauration de la biodiversité :

Dans ce cadre, après un travail d'instruction et d'analyse partagé avec les partenaires (DREAL Hauts-de-France, Région, OFB, DDTM), l'Agence de l'Eau a financé 17 projets pour un total de 2 M€ de subventions, au travers de :

- 4 projets relevant de la stratégie nationale pour les aires protégées (acquisition foncière, plan de gestion, travaux de restauration et gestion),
- 7 projets portant sur la restauration d'écosystèmes terrestres marins ou dégradés,
- 6 projets relevant de la restauration des continuités écologiques.

Plusieurs dossiers ambitieux sont soutenus à travers le Fonds Vert en 2024 :

- Le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut va réaliser des travaux de restauration de végétations ouvertes et amphibies du Marais de Fenain avec l'objectif d'améliorer l'état écologique du marais caractérisé « mauvais » en 2013 (participation de 14 k€) ;
- Nord Nature Chico Mendes va faire l'acquisition de 12 sites dans le Nord et le Pas-de-Calais afin de développer des espaces de biodiversité et améliorer la gestion des milieux naturels (participation de 179 k€) ;
- Le Conservatoire d'Espaces Naturels Hauts-de-France va acquérir 47 hectares de zones naturelles pour une préservation durable et une protection pérenne de la biodiversité avec une option de labellisation en zones de protection forte par la suite (participation de 257 k€).

Chiffre
17

Projets accompagnés par l'Agence de l'Eau dans le cadre de la mesure du Fonds Vert « Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2024 »



Marais de Fenain - Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut (PNRSE) (59)



Mare Saint Venant (62) – acquisition Nord Nature Chico Mendes (NNCM)

SOLUTIONS FONDEES SUR LA NATURE

La Nature pour assurer notre futur

Le bassin Artois-Picardie subit une augmentation et une intensification des aléas climatiques naturellement existants : sécheresses, inondations, submersion marine, érosion des sols et coulées de boues, érosion du littoral et recul du trait de côte... La trajectoire qui se dessine est claire et nécessite la mise en œuvre rapide de moyens à la hauteur des enjeux du changement climatique sur notre territoire pour préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques et humides associés.

Définies par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), les Solutions fondées sur la Nature (SfN - <https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/2020-020-Fr.pdf>) permettent d'allier la préservation de la biodiversité avec les enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, en favorisant une dynamique d'écosystèmes résilients, protégés et aptes à rendre des services écosystémiques.



La mesure 30 du plan Eau

Le plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau lancé par le Président de la République et le Gouvernement fin mars 2023 rappelle également cette tension sur la ressource en eau et la nécessité de restaurer le grand cycle de l'eau.

La mesure n°30 de ce plan a pour objectif d'amplifier le développement des Solutions fondées sur la Nature dans la gestion de l'eau. En 2024 un jury s'est réuni pour récompenser les projets Solutions fondées sur la Nature à l'échelle nationale (France métropolitaine et outre-mer).

Tournehem-sur-la-Hem récompensé

Lauréat du jury 2024 de cette mesure 30 pour le bassin Artois-Picardie, le projet de Reméandrage de la Hem, porté par l'Agence de l'Eau en maîtrise d'ouvrage directe, visait à effacer le seuil infranchissable du moulin de la Leuleune à Tournehem-sur-la-Hem. Le retour de certains poissons migrateurs telles que la truite de mer et la lamproie marine est maintenant possible. Ce projet de restauration de milieu aquatique a eu de nombreux effets positifs :

- sur la biodiversité : création des habitats...
- sur le transit sédimentaire donc indirectement sur la prévention du risque inondation.



Tournehem-sur-la-Hem - Reméandrage de la Hem

Crédit Photo : Conservatoire Botanique National de Bailleul

6^{ème} Académie de l'Eau : « Gestion de l'eau : la nature pour assurer notre futur ? »

Avec l'objectif de permettre à chacun de comprendre comment la nature peut être une solution aux défis sociétaux à relever dans le futur, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie a organisé une édition de l'Académie de l'Eau dédiée à la biodiversité et aux Solutions fondées sur la Nature.

Collaborant avec le comité français de l'UICN et avec Charlene Descollonges, grand témoin de l'hydrologie régénérative et aussi de nombreux experts de l'hydrologie, de la biodiversité et des Solutions fondées sur la Nature, l'Agence souhaite démocratiser ces projets d'aménagement du territoire en informant le plus grand nombre.



Table ronde - Académie de l'Eau - Louvre-Lens - 14 novembre 2024

Chiffre

27,863 M€

engagés en 2024 sur des Solutions fondées sur la Nature pour un objectif 2024 fixé à 19,5M€

266

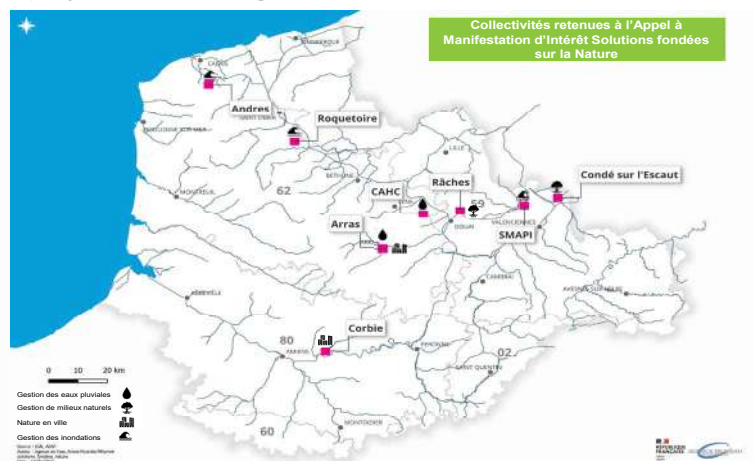
participants à la session de l'Académie de l'eau Artois-Picardie dédiée à la biodiversité et aux Solutions fondées sur la Nature (dont 33% participaient pour la 1^{ère} fois à une Académie de l'Eau)

Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Solutions fondées sur la Nature (SfN) : faire émerger des projets sur le bassin Artois-Picardie

En 2024, l'Agence a lancé l'Appel à Manifestation d'Intérêt Solutions fondées sur la Nature au service des défis liés à l'eau avec pour objectif de faire émerger une dizaine de projets SfN répondant aux enjeux du bassin Artois-Picardie. **9 dossiers ont été retenus.** Répartis sur l'ensemble du territoire de l'Agence, ces projets couvrent **4 grands thèmes** :

- la gestion de milieux naturels,
- le développement de la nature en ville,
- la gestion des inondations,
- la gestion des eaux pluviales.

Pour chaque projet sélectionné, l'Agence financera l'intégralité d'une étude de maîtrise d'œuvre de conception sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité porteuse du projet, dans la limite de 100 000 euros par projet.



ACCOMPAGNER L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'adaptation au changement climatique est une orientation transversale prise en compte dans les délibérations des 11ème et 12ème Programmes d'Intervention. Cette orientation a également été déclinée dans le Plan d'Adaptation au Changement Climatique (PACC) du bassin Artois-Picardie 2023-2030. Le PACC s'articule autour de 5 enjeux, déclinés en 13 défis et 38 préconisations d'actions et intègre la trajectoire sobriété du Plan Eau du bassin à 2030. En parallèle de ces actions, d'autres projets sont également en cours afin d'accompagner les acteurs du bassin.

En 2024, un travail national, nommé Explore2, a abouti à la mise à disposition du public de connaissances, données et modélisations en lien avec le changement climatique (<https://www.drias-eau.fr>, <https://meandre.explore2.inrae.fr/>). Ce projet prend la suite du projet Explore2070 dont les résultats ont nourri le PACC Artois-Picardie. Explore2, construit dans la philosophie du GIEC et s'appuyant sur un consensus scientifique, simule l'impact du changement climatique et donne à voir les futurs possibles des ressources naturelles en eau et les aléas hydro-climatiques à l'horizon 2100.

Explore2 permet une analyse locale de l'impact du changement climatique. Ce travail de territorialisation des résultats, à l'échelle du bassin Artois-Picardie, a été amorcé en 2024 et s'achèvera en 2025 avec une restitution aux acteurs du bassin.

Le projet Clim'EauFil, amorcé en 2022 et soutenu par les agences de l'eau Artois-Picardie et Seine-Normandie, vise à **adapter l'agriculture régionale aux défis climatiques**. Ce projet a produit en 2024 une synthèse d'ateliers ayant réuni une centaine d'acteurs des filières agroalimentaires de la région. Cette synthèse, le recueil des leviers d'adaptation au changement climatique ainsi que d'autres résultats clés de la phase 1 de l'état des lieux sont disponibles à l'adresse suivante : <https://hautsdefrance.chambres-agriculture.fr/sinformer/decouvrez-les-projets/detail-du-projet/projet-climeaufil>. Par ailleurs, la Chambre d'Agriculture Hauts-de France a défini les variables composant les futurs scénarios pour le système agricole. Ce travail a été consolidé avec un groupe d'experts en juillet 2024. Ce projet se poursuivra en 2025 lors de temps forts avec les filières en vue de finaliser les feuilles de route.

Enfin, au niveau local, le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) 2022-2027 demande aux 15 SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) de **définir les volumes prélevables par sous-bassins et de proposer une répartition par usages**. La méthodologie « HMUC » (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat) est utilisée. La nappe de la craie, étendue sur une dizaine de SAGE, impose l'usage de modèles hydrogéologiques spatialisés du BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) pour mieux évaluer les interactions entre eaux de surface, eaux souterraines et prélèvements. C'est pourquoi, une convention pluriannuelle entre l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (AEAP) et le BRGM a été signée le 4 juin 2024 à l'issue d'une session de l'Académie de l'Eau dédiée à la gestion quantitative (coût global de la convention 2,66 M€). **Les modèles homogènes sur la nappe de la craie serviront à tester des scénarios climatiques** et à fixer des volumes maximum prélevables. Ils seront également utilisés dans le cadre des travaux pour l'état des lieux en lien avec la Directive Cadre sur l'Eau.

43,07%

Part des aides 2024
consacrées à la prise en
compte du changement
climatique pour un objectif
de 30%



- 17 : nombre de futurs possibles
- +24% : évolution de la pluviométrie dans le Nord en hiver
- +4°C : réchauffement moyen de la France métropolitaine d'ici 2100



Signature de la convention entre le BRGM et l'AEAP
Académie de l'Eau – 04 juin 2024

PROTEGER LES EAUX LITTORALES

L'expression « tout va à la mer » prend encore plus son sens lorsque l'on parle de pollution. On comprend alors l'importance de la gestion des eaux pluviales y compris sur le littoral.

En raison de leurs caractéristiques unitaires, c'est-à-dire lorsqu'un même réseau d'assainissement collecte à la fois les eaux usées et les eaux pluviales, les réseaux d'assainissement de certaines agglomérations littorales sont sujets, par temps de pluie, à des débordements trop fréquents et avec des rejets conséquents d'eaux usées non traitées dans le milieu naturel et à proximité des sites de baignade.

Les collectivités littorales ont pris la mesure de l'importance de la gestion de ces eaux pluviales et l'Agence de l'Eau a accompagné en 2024 des projets importants en faveur des communautés d'agglomération du Boulonnais et de Grand Calais Terres et Mers pour la reconquête et la préservation de la qualité des eaux littorales :

- La réalisation de 2 bassins de stockage-restitution d'un volume global de 7400 m³ et d'une file complémentaire de traitement des eaux pluviales sur le site de la station d'épuration pour un montant total de travaux de 10,8 M€ HT et une participation financière de l'Agence de 4,3 M€ ;
- La réalisation d'une file complémentaire de traitement des eaux pluviales sur le site de la station d'épuration de Calais « Toul » pour un investissement d'un peu plus de 19,3 M€ HT de travaux et un soutien financier de l'Agence à hauteur de 12,5 M€.

Puisque la reconquête de la qualité des eaux de baignade de notre littoral répond à des enjeux sanitaires et environnementaux majeurs, le 12^{ème} programme d'interventions de l'Agence a conforté un zonage prioritaire de ses interventions en faveur des sites de baignade classés en qualité insuffisante, suffisante ou concernés par une interdiction de baignade.

L'année 2024 a notamment vu le renouvellement du partenariat public-public entre l'IFREMER et les Agences de l'eau pour la période 2025-2030. Cette convention se décline par bassin pour assurer la surveillance des eaux littorales dans le cadre de la DCE (Directive Cadre sur l'Eau) et de la DCSMM (Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin).

Chiffre

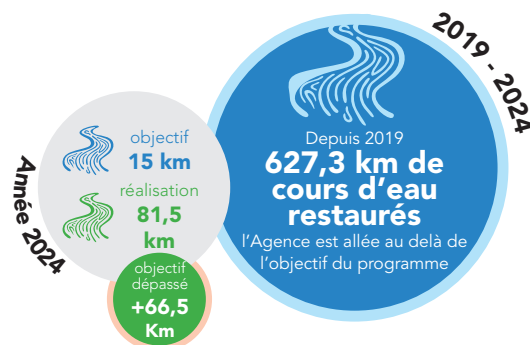
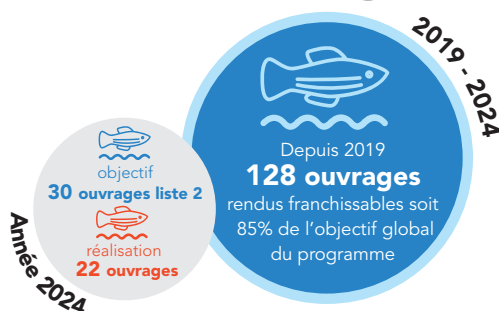
En 2024, aucun dispositif de récupération des macro déchets dans les systèmes de traitement des eaux usées et des eaux pluviales n'a fait l'objet d'une demande de financement auprès des services de l'Agence de l'eau Artois-Picardie



Carte des eaux de baignade

PRESERVER LA QUALITE ET LA RICHESSE DES MILIEUX AQUATIQUES :

Restaurer et entretenir les cours d'eau, et assurer leur continuité écologique



L'Agence de l'eau prend soin des cours d'eau, en accompagnant les maîtres d'ouvrage du bassin :

- dans leurs travaux de restauration fonctionnelle des cours d'eau tels que :

- la mise en défens des berges (pose de clôtures, descentes aménagées, aménagements d'abreuvoirs...)
- la réalisation de plantations,
- la réalisation d'aménagements favorables aux habitats aquatiques dont la restauration de frayères,
- la restauration et la gestion des ripisylves ;
- le rétablissement de la continuité écologique (effacement ou aménagement d'ouvrages) ;

- dans leurs actions d'entretien courant renforcées dans le contexte post-crués.



Travaux de restauration cours d'eau d'Huby-Saint-Leu (62)

En 2024, suite aux inondations, des travaux de reprise et de restauration écologiques ont été réalisés. Au total, 12,840 M€ d'autorisations d'engagements ont été consommés pour l'entretien et la restauration des cours d'eau et 2,696 M€ pour la restauration de la continuité écologique (RCE), incluant les dépenses engagées dans le cadre des opérations de rétablissement de la continuité écologique en maîtrise d'ouvrage directe de l'Agence (à l'exemple des travaux réalisés et réceptionnés à Huby-Saint-Leu en 2024, photo ci-dessus).



Stéphane JOURDAN

Expert au sein du Service « Expertise, Ecosystèmes et Nouveaux Enjeux » de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

L'agence, maître d'ouvrage des travaux et des suivis de l'efficacité

Quels sont les enjeux du rétablissement de la continuité écologique (RCE) et les résultats obtenus ?

Les continuités écologiques sont plurielles. Au sens de la Directive Cadre sur l'Eau et des pressions morphologiques, il est nécessaire de rétablir la continuité longitudinale, mais aussi les continuités latérale et transversale. On parle aussi de continuités écologique, hydraulique et sédimentaire.

Les crues de 2023 et l'accumulation des embâcles dans les anciennes vantelleries d'ouvrages sans usage ou non entretenus ont montré l'enjeu par exemple de la continuité hydraulique au sens où ils ont accru l'impact des inondations de certaines communes.

Dans notre bassin, la relation nappe / rivière est par ailleurs stratégique, à la fois lors des étiages sévères amplifiés par les prélèvements mais aussi lors des crues liées à ces débordements. L'évaluation hydraulique des travaux de RCE sur certains bassins versants ont montré notamment que la continuité hydraulique et la remise en fonctionnement du lit majeur permettaient de limiter les débordements de cours d'eau, sans bien sûr les éviter au regard de l'intensité des événements.

Et quelles sont les perspectives pour le 12^{ème} programme ?

L'agence reste engagée sur les bassins versants de l'Authie et de la Maye, pour 12 ouvrages, en mandat de propriétaires privés. Les travaux sont espérés en 2025 – 2026. Avec les crues de 2023 – 2024, les travaux prévus sur les 2 derniers ouvrages du bassin de la Canche sont reportés avec une réflexion plus globale à engager sur la Course.

Enfin, le chantier reste important sur d'autres bassins versants en termes de RCE par rapport aux ouvrages prioritaires du bassin Artois – Picardie. L'agence est sollicitée pour intervenir en appui des maîtrises d'ouvrage locales, à l'est du bassin et sur plusieurs affluents du fleuve Somme, et dans le but d'obtenir un effet « levier » de ses travaux et des « vitrines sur le territoire ». Les diagnostics de pression liés à PERISCOP ou à l'Etat des Lieux du SDAGE (2025) témoignent hélas de l'importance des altérations de la continuité et de la morphologie des cours d'eau de notre bassin.

L'année 2025 et le 12^{ème} programme seront donc stratégiques pour la poursuite de cette dynamique.

Chiffres

81,5 Km

Linéaire de cours d'eau restaurés en 2024 pour un objectif de 15 Km

22

Nombre d'ouvrages aidés en liste 2 dont 6 rendus franchissables au sens strict pour un objectif de 30



Crédit Photo : AEAP

Inauguration des travaux de remeandrage de la Ternoise à Huby St-Leu, 30 septembre 2024



Crédit Photo : AEAP

PRESERVER LA QUALITE ET LA RICHESSE DES MILIEUX AQUATIQUES :

Préserver et restaurer les milieux naturels humides et non humides, et agir en faveur de la biodiversité et des services écosystémiques

La préservation des milieux naturels

L'Agence agit pour la préservation des milieux naturels humides et non humides avec pour objectif de préserver la biodiversité et de maintenir sur ces territoires, des activités d'agriculture et d'élevage respectueuses de l'environnement.

Pour cela, des aides sont apportées pour la réalisation d'études, de travaux de gestion courante et de restauration des habitats favorables à la biodiversité, de travaux de rétablissement des fonctions des zones humides ou encore pour l'acquisition de sites.

En 2024, 4,332 M€ d'autorisations d'engagements ont été consommés en faveur de l'entretien et de la restauration des zones humides, 2,025 M€ pour l'acquisition foncière et 0,549 M€ en faveur de l'entretien des milieux naturels non humides.



Prairie humide de la Vallée de la Somme

RESTAURATION ECOLOGIQUE DU SITE DE CHABAUD-LATOURL

Dans le cadre de sa politique Espaces naturels, le Département du Nord gère un patrimoine naturel de près de 3 190 hectares constitué de milieux dunaires, d'espaces boisés, de zones humides ou encore de terrils et carrières. Réserves de biodiversité, les espaces naturels du Nord participent au maintien des écosystèmes et d'espèces végétales et animales emblématiques et améliorent le cadre de vie des citoyens.

Depuis plusieurs années, le Département du Nord travaille, avec l'aide financière de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, à la restauration et la mise en valeur du site de Chabaud-Latour. Situé au cœur du parc naturel Scarpe-Escaut, sur le territoire de la commune de Condé-sur-l'Escaut, ce site s'étend sur plus de 400 hectares dont la propriété est partagée entre le Département (250 ha), la commune de Condé-sur-l'Escaut et la fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage.

Ce projet global de restauration et d'accueil du public comprend plusieurs actions menées depuis 2019. Le coût total s'établit à 2.818.000 € HT avec une participation de l'Agence de l'Eau de 1.073.221 €. Concernant la Maîtrise d'Ouvrage du Département, le soutien financier de l'Agence se décompose de la façon suivante :

- Étude de maîtrise d'œuvre pour la restauration du site (112 647 €) ;
- Acquisitions foncières pour compléter la maîtrise foncière de ce site (528 290 €) ;
- Travaux de restauration écologique (432 284 €).

Après 3 ans de travaux, les aménagements autour des étangs et terrils de Chabaud-Latour ont été inaugurés par le Président du Conseil Départemental du Nord en présence notamment d'Isabelle Matykowski, Directrice Générale de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Une très belle opération pour renforcer la biodiversité et les fonctions essentielles de ces milieux, qui sont cruciaux pour le Bassin Artois-Picardie.

Chiffres

9488 Ha

De zones humides ont bénéficié en 2024 d'une aide en vue de leur entretien, de leur restauration ou de leur acquisition pour un objectif de 5 070 Hectares

1 752,1 Ha

De zones humides étudiées dans le cadre des dossiers aidés par l'Agence en 2024



Crédit Photo : Département59

Inauguration des aménagements autour des étangs et terrils de Chabaud-Latour (59), 6 novembre 2024



Terril de Chabaud-Latour (59)

Crédit Photo : AEAP

PRESERVER LA QUALITE ET LA RICHESSE DES MILIEUX AQUATIQUES :

Lutter contre l'érosion, prévenir les inondations

La lutte contre l'érosion

La lutte contre les inondations passe par un entretien régulier des cours d'eau. Il est toutefois également essentiel de ralentir le cycle de l'eau en limitant les ruissellements et en limitant l'érosion des sols, qui peuvent générer des désordres hydrauliques et des dommages aux personnes.

Ainsi, la lutte contre l'érosion et le ruissellement des sols agricoles repose sur la complémentarité de 4 types d'actions :

- Une approche parcellaire agronomique visant à la gestion de l'eau à la parcelle et à des pratiques culturales (sens du labour, rotations des cultures...) qui tiennent compte de l'aléa climatique,
- La mise en place préventive d'éléments filtrants de type haies, fascines, talus ou bandes enherbées et leur entretien,
- La présence d'ouvrages de régulation de type « fossés »,
- Des travaux plus structurants et curatifs de création d'ouvrages de stockage du type « bassin de rétention », « digue de plein champ », « creuses », « noues »...

En 2024, 4,106 M€ d'autorisations d'engagements ont été consommés sur cette politique.



Plaquette

JOURNEE TECHNIQUE A BOUBERS-SUR-CANCHE

Le 7 novembre 2024, à l'initiative de la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas de Calais et des Groupes d'Etudes et de Développement Agricole (GEDA) et avec le soutien de l'Agence s'est tenue à Boubers-sur-Canche une journée technique sur l'érosion des sols dédiée aux professionnels agricoles et aux collectivités qui a réuni près de 100 participants.

Lors de la matinée, des agriculteurs ont pu faire part de leurs retours d'expériences sur la mise en place de nouvelles pratiques (réalités de terrain, investissement en temps et selon les productions, résultats obtenus). Julien Senez (pionnier en agriculture de conservation des sols et agriculteur dans la Marne) et plusieurs adhérents du groupe Sol'N'eau en cultures de pommes de terre, lin et betteraves de la région ont ainsi pu mettre en avant que ces changements étaient sources de rentabilité et de durabilité sur leurs exploitations face aux aléas climatiques.

La matinée s'est poursuivie avec des échanges techniques participatifs autour de l'aménagement parcellaire, l'hydraulique douce et l'agronomie, l'émergence de solutions à l'échelle du territoire, l'accompagnement individualisé et les aides mobilisables.

L'après-midi a été dédiée à des ateliers en extérieur dédiés aux pratiques culturales (couverts végétaux, semis direct, Agriculture de Conservation des Sols, travail du sol, destruction de couverts...) sur des parcelles pilotes.



Les Programmes d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI)

L'Agence a poursuivi en 2024 l'accompagnement des collectivités engagées dans la démarche PAPI, avec un conventionnement complémentaire pour le PAPI littoral Bresle-Somme-Authie pour la finalisation des actions prévues au PAPI 1 et la préparation d'un PAPI 2, ainsi qu'un avenant au PAPI 3 de la Lys pour équilibrer le financement des actions jusqu'en 2025.

Sur les territoires sinistrés par les inondations exceptionnelles de l'automne-hiver 2023-2024, les structures porteuses de PAPI se sont interrogées sur leur stratégie et ont réfléchi à des actions complémentaires. Sur le PAPI de l'Audomarois, actuellement en PEP (programme d'études préalables), une nouvelle étude stratégique d'optimisation des dispositifs de prévention des inondations sur le bassin versant de l'Aa a été lancée dans le but d'analyser l'efficacité des travaux déjà réalisés et d'étudier la faisabilité d'autres solutions, dont les solutions fondées sur la nature (reconquête de zone d'expansion de crue, restauration de zones humides, mobilisation de l'espace de bon fonctionnement du cours d'eau, reméandrage...). Sur le PAPI de la Canche, une stratégie d'adaptation du programme est à l'étude afin de répondre à de nouveaux besoins en termes de connaissance et compréhension des phénomènes d'une part, et d'autre part d'étudier la faisabilité de réaliser de nouveaux ouvrages de ralentissement dynamique sur le principe de la reconquête du lit majeur.

Deux plans d'aides exceptionnels

L'Agence a consacré 22,52 M€ de subventions dans le cadre de la réponse apportée par l'Etat à la gestion des suites des inondations de l'hiver 2023-2024. 160 opérations ont fait l'objet d'un soutien financier dans le cadre du plan d'urgence puis du plan pour des travaux structurants portés par l'Etat.

Le SYMCEA, lauréat des trophées agissons pour l'eau 2024

Dans le cadre du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI), le SYMCEA a mené des actions pour réduire les impacts du ruissellement et de l'érosion. Par la sensibilisation des acteurs agricoles, la réalisation d'études et la création d'ouvrages d'hydraulique douce, le SYMCEA a œuvré à protéger les villages des inondations, préserver la qualité des eaux et des habitats aquatiques, et promouvoir une gestion durable des bassins versants. Suite aux récentes inondations dans le Pas-de-Calais, et afin de valoriser le travail mené, l'Agence de l'Eau a décerné au SYMCEA le prix 2024 « Agissons pour l'eau ».



Credit Photo : AEAP

Chiffre

35,8 Km

D'ouvrages de lutte contre l'érosion (haies et fascines) seront implantés grâce aux aides décidées en 2024

10

Zones d'expansion des crues prévues (acquisitions foncières ou aménagements) dans le cadre des dossiers décidés en 2024

17^e FORUM RISQUES MAJEURS Arras - 11 et 12 décembre 2024

« Se relever après un évènement extrême »



Cette manifestation sur 2 jours, a permis, autour de séances plénières et d'ateliers participatifs, de revenir sur les événements récents d'inondations qui ont frappé le territoire : comprendre quelle a été la gestion de crise mise en œuvre sur le département du Pas-de-Calais et apporter des clés d'adaptation et de résilience du territoire.

L'Agence a animé un atelier sur les solutions techniques ciblées sur la gestion des milieux aquatiques au service de la prévention des inondations. Les solutions fondées sur la nature ont été mises en avant comme solution pour rendre plus résilients nos territoires.

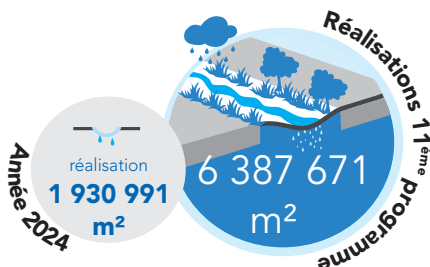


Credit Photo : AEAP

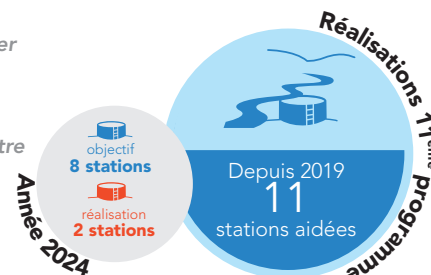
SOUTENIR L'ENGAGEMENT DES COLLECTIVITES :

Améliorer l'assainissement domestique et la gestion intégrée de l'eau pluviale

Accompagner le
déraccordement
des surfaces
imperméabilisées
auprès des
collectivités et des
industriels



Accompagner
100% des
stations
d'épuration
ciblées au titre
des enjeux
« milieux »



La politique de soutien à l'assainissement et à la gestion intégrée des eaux pluviales

L'Agence contribue aux actions des collectivités territoriales qui concourent à améliorer l'efficacité des systèmes d'épuration. Elle a pour cela en 2024 soutenu techniquement et financièrement de nombreux dossiers et notamment :

- la création ou l'amélioration de 10 stations d'épuration dont 2 restaurations dans le cadre du plan d'urgence inondations ;
- la création de 730 branchements et l'amélioration de 8 477 branchements sur le réseau d'assainissement ;
- le déraccordement de 1 312 968 m² de surfaces imperméabilisées pour les collectivités ;
- la création de 6 bassins de rétention pour une capacité totale de 39 450 m³.

Les dossiers engagés en 2024 ont donné lieu à l'attribution de participations financières à hauteur de :

- 5,741 M€ pour les stations d'épuration ;
- 32,168 M€ pour les réseaux d'assainissement y compris raccordement au réseau public de collecte ;
- 46,030 M€ pour la gestion des eaux pluviales.

REQUALIFICATION DU BOULEVARD FAIDHERBE à AMIENS

En 2024, la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole qui possède la compétence « Gestion des Eaux pluviales Urbaine (GEPU) » sur son territoire a déposé plusieurs demandes de participation financière à l'Agence dans le cadre de l'appel à projets « Villes sobres et perméables » au titre d'opérations « vitrines » de gestion intégrée des eaux pluviales.

Parmi les dossiers déposés, l'un d'entre eux porte sur le réaménagement du boulevard Faidherbe (travaux portés en maîtrise d'ouvrage déléguée de la ville d'Amiens).

Ces travaux portent sur la requalification du terre-plein et des boulevards avec reconstitution du double alignement d'arbres historiques et création de piste cyclable en enrobé drainant. Cette opération permettra notamment de déconnecter, désimperméabiliser et renaturer une surface imperméabilisée existante de 7 570 m² via la mise en place de noues et de revêtements drainants.



Infiltration des eaux pluviales, Boulevard Faidherbe



Nicole CHEVALIER

Présidente de la Communauté de Communes
de la Région d'Audruicq (CCRA)



Crédit Photo : CCRA

LA NOUVELLE STATION D'EPURATION INTERCOMMUNALE DE ZUTKERQUE

Pouvez-vous nous présenter votre projet ?

En 2017, dès la prise de compétence « Assainissement » par notre EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), la question du devenir de la station d'Audruicq en fin de vie s'est vite posée, en parallèle du souhait des élus d'étendre le réseau d'assainissement collectif sur les communes du sud du territoire de la CCRA. La prise en main volontariste de cette nouvelle compétence a été guidée par des ambitions, des enjeux environnementaux de protection de la nature et de préservation du cadre de vie. C'est pourquoi la construction d'une nouvelle station de dépollution des eaux usées, et de son réseau d'ouvrages de transfert, a été inscrite dans le projet de mandat 2020-2026.

Le projet consistait à construire une station de 12 700 équivalents-habitants permettant de traiter les eaux usées des communes d'Audruicq, Nortkerque dans un premier temps puis les communes de Ruminghem et Zutkerque dans un second temps et enfin les communes de Polincove, Recques sur Hem et Sainte-Marie-Kerque dans les prochaines années.

Pouvez-vous nous expliquer quel a été l'accompagnement de l'Agence?

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie est un partenaire de longue date de la politique d'assainissement de la CCRA. Au-delà des aspects pécuniaires, l'Agence nous a apporté sa technicité et ses conseils, de l'amont du projet jusqu'à la réception de cette station d'épuration.

Plus précisément s'agissant des aspects financiers, le soutien de l'Agence s'est concrétisé par 2,5 M€ de subvention (avec complètement exceptionnel dans le cadre du Plan de relance) et 1,16 M€ d'avance remboursable. Il va sans dire que, sans ce concours, le projet n'aurait pu aboutir !

La sensibilisation à la gestion intégrée des eaux pluviales

Afin de développer la prise en compte de la gestion intégrée des eaux pluviales lors de la réalisation des travaux d'aménagement urbains, l'Agence a contribué avec ses partenaires (ADOPTA, collectivités territoriales...) à la tenue en 2024 de différents événements sur cette thématique parmi lesquels :

- Journée d'inspiration organisée par France Villes et territoires Durables à Calonne-Ricouart, à destination des communes engagées dans le programme Petites Villes de Demain (PVD) de l'ANCT dans les départements du Pas-de-Calais et du Nord, le 29 mars
- Journée consacrée à la gestion durable des eaux pluviales à destination des bailleurs sociaux du Bassin Artois-Picardie – lycée Biotech de Douai, 7 juin
- Demi-journée organisée par la Communauté de Communes Pévèle Carembault à destination des communes à Ennevelin, 12 novembre
- Colloque « Eau et Urbanisme » organisé par la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme et les Agences de l'Eau, Saint-Ouen (93), 11 décembre

Chiffres

1 930 991 m²

De surfaces désimperméabilisées ou déraccordées du réseau public d'assainissement (hors dossiers France Relance) dont 1 312 968 au titre des collectivités et 618 022 au titre des industriels

2

Nombre de stations de traitement des eaux usées aidées pour répondre aux objectifs environnementaux des SDAGE ou à des objectifs liés à des usages sensibles (baignade, conchyliculture, production d'eau potable) pour un objectif de 8 stations en 2024

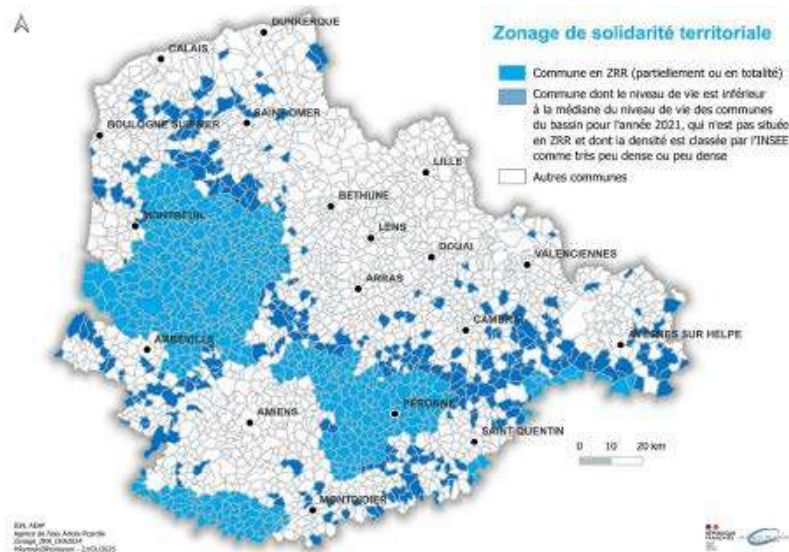
ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES LES PLUS FRAGILES :

Des aides complémentaires dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement versées aux communes situées en zones de solidarité territoriale

Les communes concernées

Sur le bassin Artois-Picardie, 895 communes étaient éligibles aux aides de solidarité territoriale dans le cadre du 11^{ème} programme. Il s'agit :

- Des 572 communes incluses dans les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) désignées par l'arrêté national du 22 février 2018 (En bleu clair sur la carte ci-jointe),
- Auxquelles s'ajoutent 323 communes dont le niveau de vie est inférieur à la médiane du niveau de vie des communes du bassin pour l'année 2021, qui ne sont pas situées en ZRR et dont la densité est classée par l'INSEE comme très peu dense ou peu dense (En bleu foncé sur la carte).



Pour le 12^{ème} Programme d'Intervention, qui a débuté le 01/01/2025, la solidarité reste mais le zonage évolue ! Le zonage France Ruralité Revitalisation remplace le ZRR augmentant encore le nombre de communes concernées par la solidarité.

Retrouvez la liste des communes éligibles (délibération 24-A-064) sur le site de l'Agence :

https://www.eau-artois-picardie.fr/sites/default/files/delib_24-a-064_zonage_intervention.pdf



Les aides versées dans le cadre du dispositif de solidarité territoriale

A la demande du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, les 6 agences de l’eau se sont engagées au sein de leurs contrats d’objectifs et de performance à verser 2 milliards d’euros dans le cadre de la solidarité territoriale.

En 2024, l’Agence de l’Eau Artois-Picardie a consacré 20,700 M€ de participations financières à ces communes réparties comme suit :

- 3,965 M€ pour les réseaux d’assainissement des eaux usées domestiques et assimilées,
- 3,711 M€ pour les installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées,
- 13,024 M€ pour les travaux liés au traitement ou à l’adduction de l’eau potable.

CONSTRUCTION D’UNE NOUVELLE STATION D’EPURATION A AUDRESSELLES

Audresselles est une petite commune de la Côte d’Opale, appartenant à la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps (CCT2C). Elle est située en zone de solidarité territoriale. Les performances de l’actuelle station d’épuration (lagune de 1600 équivalents-habitants) construite en 1987 ne correspondent plus aux nouvelles exigences environnementales et de préservation de la qualité des eaux de baignade. La CCT2C a décidé la construction d’une nouvelle station d’épuration de type boues activées d’une capacité de 2 700 équivalents-habitants avec des performances de traitement sur les paramètres azote, phosphore et bactériologique bien supérieures aux performances actuelles. Compte tenu de la structure unitaire du réseau d’assainissement, un bassin de pollution de 600 m³ sera également construit sur le site de la station d’épuration.

Le coût total des travaux est estimé à 3,177 M€. L’Agence de l’Eau a décidé une participation financière de 2,065 M€ dont 0,377 M€ de subventions spécifiques de solidarité territoriale



Crédit image : Wangner assainissement
Projet de la nouvelle station d’épuration d’Audresselles

Chiffres

20,700 M€

De participations financières consacrées aux communes situées dans une zone de solidarité territoriale en 2024 pour le renouvellement d’installations d’eau potable et d’assainissement, dont 5,895 M€ de subventions spécifiques de solidarité territoriale

100

Contrats de progrès à destination des collectivités de taille moyenne aidés par l’Agence en 2024

CONTRIBUER AUX ACTIONS DES ACTEURS ECONOMIQUES :

Un axe fort du 11^{ème} programme dans un bassin fortement industrialisé

121 DOSSIERS DECIDES PAR L'AGENCE EN 2024
22,423 M€ DE PARTICIPATIONS FINANCIERES DE L'AGENCE

-46,67 Kg/jour
Matières azotées
rejetées

- 450,82 Kg/jour
Matières en suspension
rejetées

-1 466,74 Kg/jour
Matières oxydables
rejetées

- 12,77 Kg/jour
Matières phosphorées
rejetées

La lutte contre les substances dangereuses en 2024

L'Agence accompagne techniquement et financièrement les acteurs économiques tels que les industriels, les artisans, les propriétaires de campings, les exploitants de carrières, les bailleurs sociaux... qui souhaitent réduire leurs rejets de substances dangereuses au-delà des exigences réglementaires.

En 2024, 22,423 M€ de participations financières, dont 14,956 M€ sous forme de subventions et 7,467 M€ sous forme d'avances, ont ainsi été accordées essentiellement sur des opérations :

- De gestion des eaux pluviales 618 022 m² de surfaces imperméabilisées déracordées),
- De prétraitement des effluents,
- D'amélioration des traitements biologiques,
- De recyclage intégral ou partiel des eaux de process,
- D'économies d'eau (2796 m³/jour seront économisés au travers des dossiers décidés en 2024).

GESTION DES EAUX RESIDUAIRES ET DES EAUX PLUVIALES PAR UNE BRASSERIE

Amorcé en 1864, Heineken producteur de bière s'est implanté sur le territoire Français en 1972. Profitant du transfert de la production du site d'Alsace vers son site de Mons en Baroeul, l'entreprise a décidé de s'engager dans une démarche globale de réduction de son impact « eau » en améliorant l'épuration des eaux résiduares, la gestion des consommations d'eau et la gestion des eaux pluviales de ruissellement du site.

Heineken a ainsi mis en œuvre une nouvelle filière d'épuration constituée d'un traitement anaérobie permettant la réduction de 50% des flux rejetés de DCO (Demande Chimique en Oxygène).

La réduction de la consommation est réalisée notamment par un recyclage de l'eau issue du laveur et la réutilisation des eaux de rejet des osmoseurs. Ces travaux permettent ainsi d'économiser 57 600m³/an.

Enfin, l'entreprise crée un bassin pour l'infiltration des eaux pluviales du parking sur le site.



Les représentants du Parlement des Jeunes pour l'Eau du bassin Artois-Picardie

Le 6 novembre dernier, le Parlement des Jeunes pour l'Eau du bassin Artois Picardie part à la découverte du Marais Audomarois et de la Cartonnerie de Gondardennes.

Comment la Cartonnerie de Gondardennes s'engage pour réduire sa consommation d'eau ?

La cartonnerie agit, en fermant son circuit et en utilisant l'eau de pluie. L'eau utilisée est recyclée dans sa totalité. La Cartonnerie de Gondardennes est l'un des premiers papetiers d'Europe à avoir cessé de rejeter de l'eau de process dans le milieu naturel. Sa consommation est faible : 4 m³ par tonne de papier produit au lieu des 10 m³ observés en moyenne dans l'industrie papetière, cela grâce à la récupération d'eau de pluie sur la totalité du site. Ainsi, chaque année 125 000 m³ d'eau du Canal de Neufossé sont économisés.

Quelles sont les actions engagées par la Cartonnerie Gondardennes pour agir de manière durable ?

Elle récupère des cartons et des papiers usagés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération. Elle adopte des bonnes pratiques et assure la promotion du développement technique et scientifique de cette industrie. Et elle garde l'humain au centre des préoccupations en œuvrant pour les collaborateurs, au niveau de la santé comme du social. Depuis 2021, La cartonnerie s'est lancée dans une démarche RSE.

Chiffre

141Kg/an

De rejets de substances prioritaires et dangereuses issues des activités économiques industrielles et artisanales seront évités grâce aux actions 2024

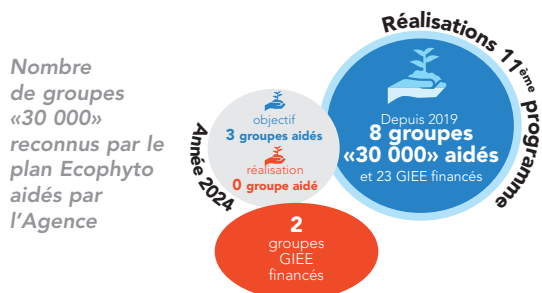
Trophées d'économies d'eau 2024 ; La Cartonnerie Gondardennes (62) saluée pour leurs engagements

Animé par la **FNCCR**, le Club des bonnes pratiques d'économies d'eau et de tarification, a remis le 10 décembre 2024, les Trophées d'économies d'eau 2024 à six structures engagées dans des actions locales exemplaires en faveur de la sobriété des usages. Pour cette 4^{ème} édition des Trophées d'économies d'eau, initiés en 2021 à l'échelle nationale, les Trophées d'économies d'eau visaient à identifier et à valoriser les actions territoriales qui concourent à la réduction des consommations en eau et des prélèvements dans les milieux

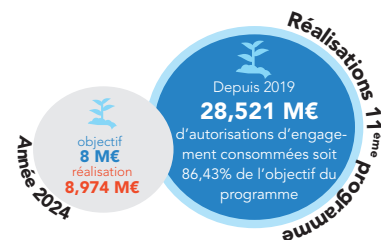
Quelle que soit la pluviométrie annuelle, la sobriété s'impose à l'ensemble des usages pour sécuriser l'alimentation en eau potable, la préservation des milieux aquatiques et la poursuite des activités économiques. Dans ce contexte, les membres du jury de la quatrième édition des Trophées d'économies d'eau ont choisi de récompenser des structures qui s'emploient à **pérenniser leurs actions en faveur des économies d'eau**. Après la nomination de neuf projets, le jury a finalement récompensé six structures selon quatre catégories : les actions d'éducation, de sensibilisation et de communication, les démarches d'économies d'eau dans les espaces accueillant du public, les initiatives d'économies d'eau dans les petites et moyennes entreprises. Dans cette dernière catégorie, **La Cartonnerie Gondardennes (62)** a gagné ce trophée pour son projet de récupération et d'utilisation des eaux pluviales dans son process industriel. Un modèle de sobriété hydrique pour l'industrie papetière.

FAVORISER LES PRATIQUES AGRICOLES POUR UNE EAU DE QUALITÉ :

Protection de la ressource en eau



Consacrer 33 M€ pour promouvoir les pratiques agricoles les plus favorables à l'environnement



Les activités agricoles, au travers de l'utilisation d'intrants ou de produits phytopharmaceutiques peuvent avoir un impact non négligeable sur la qualité des ressources en eau. C'est pourquoi, l'Agence œuvre à la promotion de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement tel que l'agriculture biologique ou encore l'agroforesterie et accompagne techniquement et financièrement les agriculteurs dans cette voie.

L'Agence veille également à la protection des captages d'eau potable en sécurisant les périmètres de protection rapprochée ou en boisant des parcelles sur lesquelles la vulnérabilité de la ressource en eau est la plus forte.

L'Agence a pour cela en 2024 consacré 17,254 M€ d'autorisations d'engagements en faveur de la lutte contre les pollutions diffuses.

En 2024, 7 plans d'actions, concernant 11 captages prioritaires, ont été transformés en CARE validés par les instances de l'Agence.

Le dispositif de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) régénératif

Face au constat du manque d'adhésion des agriculteurs en systèmes grandes cultures / légumes d'industrie pour les Mesures Agro Environnementales et Climatiques (MAEC), alors que ces types de cultures conduites en agricultures conventionnelles sont les plus impactantes pour la ressource en eau, l'Agence de l'Eau a soutenu un projet territorial de Paiement de Services Environnementaux présenté par l'association Pour une Agriculture Du Vivant.

Cette association qui fédère plus de 90 structures, en majorité des entreprises de l'agro-alimentaire, a proposé un modèle de massification de l'agroécologie qui passe par une répartition du risque à la fois technique et financier.

Le projet financé par l'Agence consiste dans le déploiement de ce modèle sur un secteur à enjeux de la Haute-Somme avec l'ambition de contribuer à la reconquête du bon état des masses d'eau ayant un objectif de bon état en 2027, déclassée du fait de pressions agricoles. L'Agence apportera une aide pouvant aller jusqu'à 6 M€, à la hauteur de la rémunération des services écosystémiques apportées par les acteurs filières.

Ce projet qui engagera 100 agriculteurs et une SAU (Superficie Agricole Utilisée) de l'ordre de 10 000 ha fera l'objet d'une évaluation afin de vérifier son efficacité pour accompagner les agriculteurs dans des changements de pratiques à l'échelle de leur système d'exploitation.



Jean-Luc HALLE

Vice-Président de Douaisis Agglo - chargé de la transition alimentaire et agricole et Maire d'Hamel

Quels sont les enjeux relatifs à la qualité de l'eau sur les Aires d'Alimentation de Captage (AAC) de Douaisis Agglo ?

Douaisis Agglo assure la production et la distribution d'eau potable pour huit communes. Pour garantir une eau de qualité, l'agglomération mobilise plusieurs ressources à travers cinq champs captants, notamment ceux de Férin et d'Esquerchin, classés prioritaires dans le SDAGE. Ces ressources sont vulnérables à diverses pollutions, notamment aux perchlorates et aux intrants agricoles, actuels ou passés. Les enjeux liés à la qualité de l'eau sont la préservation de la ressource en eau, la lutte contre les pollutions diffuses et l'amélioration des connaissances et du suivi hydrogéologiques.

Quels sont les objectifs du Contrat d'Action pour la Ressource en Eau (CARE) de Férin ?

Le CARE de Férin vise à réduire les pollutions diffuses liées à l'assainissement et aux pratiques agricoles. Il repose sur douze mesures, dont dix ciblent le secteur agricole. L'objectif est d'accompagner les agriculteurs vers des pratiques durables, conciliant protection de l'eau et viabilité économique des exploitations.

Qui sont les signataires du CARE et quels sont les engagements des partenaires ?

Le CARE de Férin repose sur une concertation entre collectivités locales, institutions (Agence de l'Eau Artois-Picardie, Chambre d'Agriculture, SAFER), associations (Bio en Hauts-de-France, Terre de Liens), agriculteurs et acteurs économiques. Chaque signataire s'engage à mettre en place des actions concrètes pour préserver l'eau, dans une démarche de dialogue territorial. Ce partenariat favorise la mutualisation des ressources et compétences. Bien qu'aucune contrainte réglementaire ne s'applique, les acteurs sont incités à participer grâce à un accompagnement adapté.

Quelles politiques a développé Douaisis Agglo pour accompagner la transition agroécologique ?

Depuis 2007, Douaisis Agglo mène une politique agricole et alimentaire reconnue par le ministère de l'Agriculture et labélisée Projet Alimentaire Territorial (PAT) depuis 2017. Elle repose sur quatre volets :

- AGRICAD : amélioration des pratiques agricoles conciliant performances économiques et écologiques.
- BIOCAD : développement de l'agriculture biologique avec une multiplication par dix des surfaces en dix ans.
- ALIMCAD : favoriser l'accès à une alimentation locale et de qualité.
- CARE (depuis 2023) : protection de la ressource en eau sur l'aire de captage de Férin.

Grâce à ces initiatives, Douaisis Agglo favorise une transition agroécologique harmonieuse, alliant préservation des ressources et soutien aux acteurs locaux.

Chiffres

60

Nombre de captages dits « prioritaires » identifiés dans le SDAGE sur lesquels un financement est apporté par l'Agence pour la mise en œuvre d'un plan d'actions (Objectif : 60)

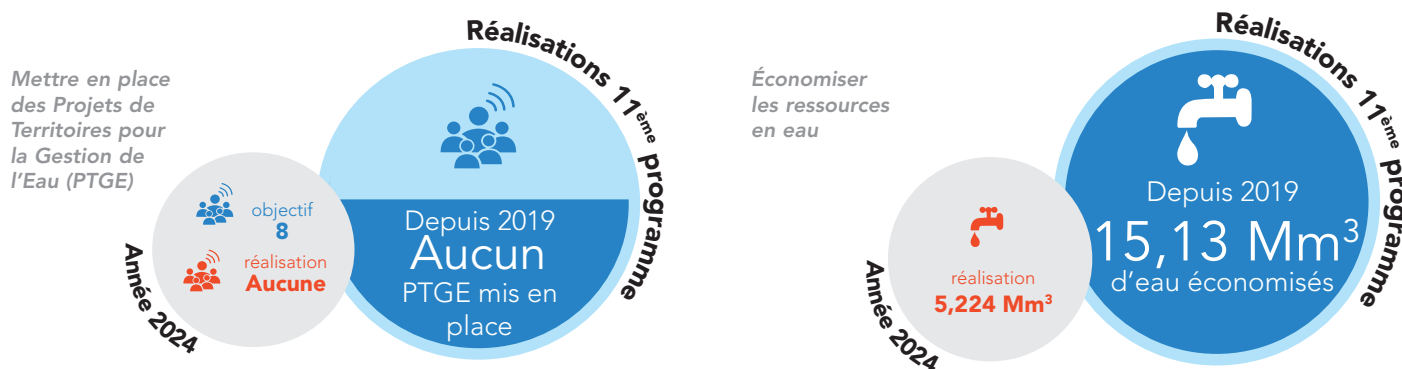
8,974 M€

Montant engagé pour des aides individuelles aux agriculteurs en faveur de pratiques agricoles plus favorables à l'environnement (PSE, agriculture bio, MAEC) pour un objectif 2024 de 8 M€. A ces aides individuelles s'ajoutent 2,273 M€ accordés dans le cadre d'aides collectives en faveur de l'agriculture biologique.

2

Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental ont été aidés par l'Agence en 2024

PROMOUVOIR UNE GESTION QUANTITATIVE DURABLE ET ECONOMOME



Le Conseil d'Administration de l'Agence d'octobre 2023 a alloué un budget de 50M€ au Plan Eau, abondé de 7,5M€ de crédits d'Etat pour la lutte contre les fuites sur les réseaux AEP (Alimentation en Eau Potable).

En complément des aides prévues au 11^{ème} Programme, plusieurs appels à projets portant sur la sobriété et les économies d'eau ont été lancés sur 2024 avec au total près de 36 M€ engagés sur ces sujets. Les principales réalisations sont les suivantes :

- Un appel à projets sur les fuites dans les réseaux et réservoirs d'eau potable pour lequel 21,3 M€ ont été engagés permettant le remplacement de 159 kms de réseaux, la réhabilitation de 10 réservoirs pour une capacité totale de 7800 m³ et une économie d'eau prévisionnelle de 330 000 m³/an.
- Un appel à projets intitulé « Villes Sobres et perméables » pour un montant d'aide de 10,4 M€ et une économie d'eau de 1,5 Mm³ portant sur différents volets et notamment 10 collectivités qui vont distribuer un total de 70 000 kits hydro-économiques chez les usagers et la désimper-méabilisation de 323 201 m²,
- Un projet porté par la Métropole Européenne de Lille dans le cadre de la sobriété accompagnant l'instrumentation du réseau (4000 km) avec plus de 20 000 capteurs pour une aide de 2 M€ et une économie prévue à 10 ans de 2,3 Mm³.
- De nombreux autres dossiers d'optimisation des consommations dans les bâtiments publics et de cuves de récupération d'eaux pluviales pour un total de 0,96 M€ d'aides et une économie prévue de 0,076 Mm³.



Infiltration des eaux pluviales – Boulevard Vauban à Douai

Crédit Photo : AEAP

COMMUNAUTE DE COMMUNES SOMME SUD OUEST : SOBRIETE DES USAGES DE L'EAU – LAUREAT 2024 « AGISSONS POUR L'EAU »

Investie sur l'ensemble du cycle de l'eau et consciente des enjeux de préservation de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique, cette collectivité qui regroupe 119 communes (38700 habitants) a l'ambition au travers d'un projet de service de développer une démarche d'économie circulaire de l'eau et de développement durable.

Sa première initiative en faveur de la sobriété des usages de l'eau remonte à 2021 avec la structuration d'une démarche groupée d'installation de dispositifs hydro-économiques au niveau des bâtiments publics de son territoire. Après une phase d'audit de l'ensemble des points d'eau de ces bâtiments (dont sa piscine), la Communauté de Communes s'est engagée sur un programme d'investissement portant sur l'installation de réducteurs/régulateurs de débit sur 1545 points d'eau non encore équipés localisés sur 65 sites. L'objectif affiché était une économie de près de 5185 m³/an (28,8 % d'économie).

Responsable de la gestion de l'assainissement collectif sur 13 agglomérations dont 7 avec majoritairement des réseaux unitaires avec des by-pass au milieu naturel par temps de pluie, la Communauté de Communes est soucieuse de conjuguer effort de sobriété et d'amélioration fonctionnelle. Ainsi, elle a pris l'initiative d'une opération groupée d'achat et d'installation de récupérateurs d'eau pluviale chez les particuliers en visant à coupler cela avec du déracordement de surfaces privatives ruisselantes. C'est un objectif de 4000 installations dont 55% avec une action de déracordement et d'infiltration des eaux à la parcelle.

Les actions de la Communauté de Communes se sont également portées sur l'examen de la réutilisation des eaux usées traitées émanant de 4 unités d'épurations : deux lagunes, un filtre planté de roseaux et une épuration par aération prolongée boues activées. L'objectif étant de cerner les potentialités et les solutions techniques envisageables pour chacun des sites dans le respect du cadre réglementaire.

L'Agence de l'Eau a apporté son soutien à ces trois initiatives à hauteur d'une subvention cumulée de près 529 000 € soit près de 73% de subvention.

TRAVAUX D'ECONOMIES D'EAU SUR LES RESEAUX PAR LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

La Métropole Européenne de Lille (MEL) produit et distribue l'eau potable pour plus de 300.000 abonnés de son territoire qui connaît d'importantes tensions sur ses ressources en eau. Le territoire du SAGE Marque-Deûle est en effet considéré à risque de tension quantitative à court terme alors que celui du SAGE de la Lys l'est à moyen terme.

C'est dans ce contexte, que la collectivité a signé un contrat de Concession de son Service Public d'Eau Potable pour une durée de dix ans, dans lequel figure une forte ambition de réduction de la consommation en eau des abonnés avec une économie sur la période 2024/2033 de 65 millions de m³ d'eau potable, soit plus d'une année de prélèvements sur les ressources.

A cette fin, la MEL a fixé au sein de ce contrat des objectifs permettant des économies d'eau avant (domaine public) et après (domaine privé) compteur. C'est donc un ensemble d'aménagements et d'équipements qui a été prévu et dans lequel figurent les deux dossiers déposés à l'Agence de l'Eau en 2024 :

- L'instrumentation du réseau afin de traquer les fuites et mesurer avec précision les performances du réseau. Celle-ci est constituée de capteurs de pré-localisations, de débitmètres de sectorisation, de sondes de suivi en continu des pressions ainsi que de capteurs à écoute de fuite (amont et aval des compteurs). Ce dossier d'un montant de 3.000.000 € HT a aidé soutenu à hauteur de 1.973.688 €,
- Le déploiement de 250 000 kits hydro-économiques chez les particuliers (il est prévu l'installation totale de 550.000 kits en 4 ans). Ce dossier d'un montant de 1.185.000 € HT a été soutenu à hauteur de 948.000 €.

Ces deux dossiers représentant une économie totale annuelle en eau de 3.231.000 m³.

Chiffres

5,224 Mm³

Volume d'eau économisé
et substitué (tous usages)
au travers des projets
aidés en 2024

7 298 m³

Capacité totale des
74 cuves et 7 774
récupérateurs de réemploi
d'eaux pluviales qui seront
installés au travers des
dossiers décidés en 2024

7 800 m³

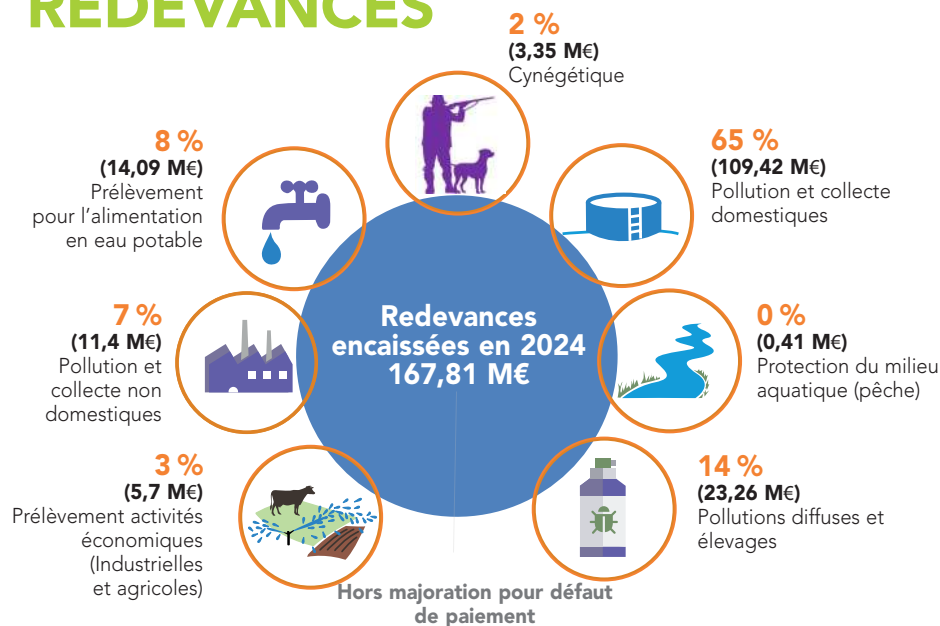
Capacité des 10 réservoirs
de stockage qui seront
réhabilités au travers des
dossiers décidés en 2024
par l'Agence



LES REDEVANCES

Parc du Marquenterre (80)
Crédit photo : Philippe Frutier

ASSURER LES RECETTES DE REDEVANCES



Les redevances sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des différents usagers de l'eau, en application du principe de prévention et de réparation des dommages à l'environnement. Elles sont utilisées pour financer les actions de protection de l'eau et des milieux aquatiques dans le cadre de la mise en œuvre de la solidarité financière dans les territoires.

Le code de l'environnement définit les principes, les modalités de détermination des assiettes et les tarifs plafonds des redevances.

Les instances de bassin votent la politique tarifaire pour équilibrer le programme d'intervention.

Afin de financer le 12^{ème} programme d'intervention 2025-2030, les instances de bassin ont adopté la trajectoire tarifaire des trois nouvelles redevances créées par la réforme des redevances, à compter du 1^{er} janvier 2025. Dans la continuité des travaux engagés en 2023, le dispositif de zonage pour les prélèvements en eaux souterraines et superficielles a été aménagé à compter du 1^{er} janvier 2025, ainsi que les tarifs de la redevance pour prélèvement, pour une meilleure lisibilité et une plus forte incitativité de cette redevance compte tenu des enjeux quantitatifs sur la ressource en eau.

Chiffres

3 402

Formulaires de déclaration de redevances (hors redevance pour pollutions diffuses)

95,3 %

Taux d'utilisation de la procédure dématérialisée de déclaration des redevances (hors redevance pour pollutions diffuses) pour un objectif de 93 %

Plus de 338 M€

Encaissés globalement tenant compte des recettes de la redevance pour pollutions diffuses **dont la gestion est assurée par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie pour le compte des 6 agences**

167,81 M€

De recettes de redevances disponibles pour le bassin Artois-Picardie

LA REFORME DES REDEVANCES

Pilotés par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie avec l'appui de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, les travaux de réforme se sont déroulés à un rythme très soutenu tout au long de l'année 2024, avec des temps spécifiques dédiés à la concertation avec l'ensemble des parties prenantes mobilisées sur le projet.

Ces travaux ont permis l'adoption des textes réglementaires nécessaires à la mise en œuvre de la réforme à compter du 1^{er} janvier 2025.

Dans le cadre de cette réforme, trois nouvelles redevances sont créées pour répondre aux enjeux en matière de gestion de l'eau : sur la consommation d'eau potable (assise sur les volumes d'eau potable consommés), la performance des systèmes d'assainissement collectif et la performance des réseaux d'eau potable. Les 2 nouvelles redevances de performance viendront valoriser les efforts des collectivités pour une gestion vertueuse de leurs réseaux.

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie a contribué aux travaux nationaux d'accompagnement de la mise en œuvre de la réforme : rédaction de supports de communication, foire aux questions, webinaires d'information. Les travaux d'évolution, du développement des outils nécessaires à la déclaration et à l'instruction des nouvelles redevances, ont démarré et se poursuivront en 2025.

Plaquette générale



3 Fiches techniques sur les nouvelles redevances



L'Agence de l'Eau Artois-Picardie s'est mobilisée pour préparer la mise en œuvre de la réforme à compter du 1^{er} janvier 2025 sur son territoire.

Un important dispositif de communication a été mis en œuvre, afin d'exposer les principes de la réforme à l'ensemble des parties prenantes : aux administrateurs de l'agence et partenaires de l'Etat ; aux élus et techniciens des établissements publics compétents en AEP (Alimentation en Eau Potable) et assainissement ; aux distributeurs d'AEP ; aux industriels. Ce sont ainsi 5 webinaires qui se sont tenus, permettant de communiquer auprès de plus de 500 participants. Une rubrique dédiée à la réforme a été créée sur notre site internet, où sont disponibles les replays et les supports des webinaires, ainsi que les supports de communications créés en inter-agences (<https://www.eau-artois-picardie.fr/aides-et-redevances-redevances/reforme-des-redevances-2025>). Une adresse électronique dédiée a été créée pour répondre aux nombreuses questions autour de la réforme : reforme.redevances@eau-artois-picardie.fr.

LE CONTROLE FISCAL DES REDEVANCES

Afin de s'assurer du respect des textes en vigueur, de sécuriser la liquidation des redevances, établies sur des bases déclaratives, et de garantir l'application du principe d'égalité des redevables devant l'impôt, des contrôles sont réalisés en tenant compte du délai légal de reprise.

Les contrôles portent sur l'ensemble des éléments permettant de vérifier l'assiette des redevances, notamment les déclarations et documents produits par les redevables ainsi que les installations, ouvrages ou activités utiles pour leur détermination. Pour mémoire, l'indicateur national du Contrat d'Objectif et de Performance (COP) de l'agence sur ce sujet porte sur le pourcentage du montant de redevances contrôlé et sur le pourcentage du nombre de redevables contrôlés avec une cible fixée à 5 % pour ces 2 grandeurs.

Au total, 184 contrôles ont été réalisés en 2024 sur l'année d'activité 2021. 37 contrôles ont conduit à une rectification en faveur de redevables pour un montant total de 179 229 € et 29 en faveur de l'agence pour un montant total de 302 430 €.

L'agence a également poursuivi en 2024 la démarche de contrôles de supervision visant à vérifier les modalités d'instruction des déclarations. 4 % des dossiers consultés au titre de l'année d'activité 2023 ont ainsi été contrôlés, soit 106 dossiers. Aucune ré-instruction n'a dû être réalisée.

Chiffres

25,47 %

Taux de redevances contrôlées (en montant) sur l'année d'activité 2021, pour un objectif de 5%

16,04 %

Taux de redevables contrôlés sur l'année d'activité 2021, pour un objectif de 5%

**193,5 M€
encaissés**

La gestion mutualisée de la redevance pour pollutions diffuses

L'instruction de l'année 2024 a porté sur la consultation de 5 714 déclarants, dont 369 nouveaux assujettis sur l'ensemble du territoire métropolitain. On observe une hausse due principalement au changement de catégorie de taux de plusieurs substances fortement contributrices.

Les échéances prévues pour le reversement des sommes perçues pour le compte des autres agences ont été respectées (deux acomptes versés en juin et août, de 61 M€ et 86 M€, et le solde de 20,3 M€ le 15 décembre, nets des frais de gestion).

Le contrôle fiscal, portant sur l'exhaustivité et l'exactitude des déclarations, a concerné 3,65 % des redevables et 12,09 % du montant de la redevance au titre de l'année 2021.



LA GOUVERNANCE LOCALE

Elaboration des scénarios tendanciels - 20 novembre 2024
Agence de l'Eau Artois-Picardie - Douai
Crédit photo : SyMEA (Syndicat Mixte Escaut et Affluents)

LES SCHEMAS D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) :

Outils territoriaux de gouvernance

Le bassin Artois-Picardie compte 15 SAGE dont 14 ont, au 31 décembre 2023, été présentés en Comité de Bassin en vue de leur mise en œuvre. C'est le seul des 6 bassins hydrographiques français à être entièrement couvert par une démarche de SAGE.

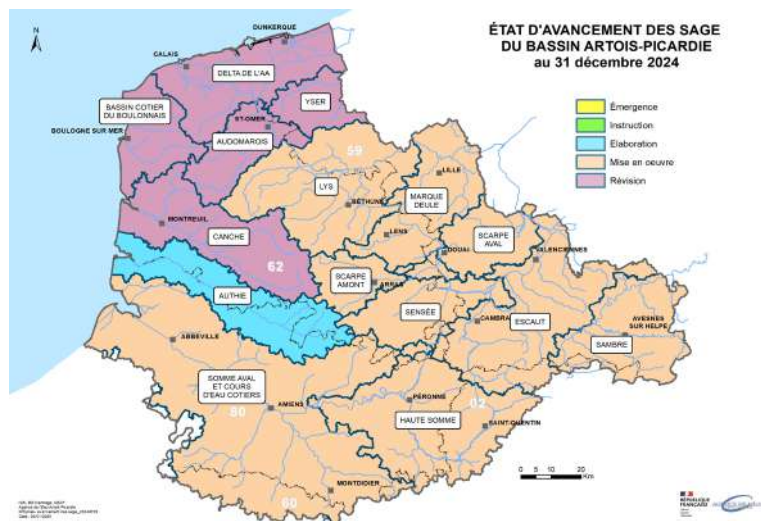
Les événements marquants en 2024 :

- **De janvier à avril 2024** : poursuite et fin de la 2ème tournée des SAGE entamée en 2024 sur les territoires des SAGE de l'Authie, l'Audomarois, la Lys et le Delta de l'Aa ;
- **02/10/2024** : séminaire des présidents de CLE (commission locale de l'eau) en présence du préfet coordonnateur de bassin ;
- **29/11/2024** : organisation de 6 ateliers pour la construction des scénarios tendanciels dans le cadre du futur SDAGE ; ateliers organisés avec les SAGE regroupés par territoire cohérent afin de recueillir l'avis des acteurs de leur territoire.

Chiffres

5

Nombre de SAGE ayant franchi le stade de la révision de leur document afin d'être en compatibilité avec le SDAGE 2022-2027.



Les ateliers pour la construction des scénarii tendanciels du futur SDAGE 2028-2033

Afin de coordonner l'élaboration du nouvel état des lieux, de prendre du recul sur ce qui a été accompli et de réaliser un diagnostic des enjeux du bassin, des scénarios possibles pour le futur, appelés scénario tendanciel, sont à définir.

Pour y parvenir, l'agence a organisé courant novembre et décembre 2024 six ateliers participatifs à l'échelle des territoires de SAGE. Ces scénarios doivent se projeter à l'horizon 2050 avec un point d'étape en 2033, en intégrant les changements sur le moyen ou long terme (changement climatique, mutations économiques, évolutions démographiques, etc.).

Rassemblant plus de 200 personnes, ces ateliers ont permis aux acteurs des territoires (élus, animateurs de SAGE, chambres d'agriculture, CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie), Unicem, services de l'Etat, etc.) de s'exprimer sur leur vision du futur du bassin.

La synthèse de ces ateliers intégrera l'état des lieux et sera communiquée aux territoires pour les accompagner dans l'élaboration de leur document de planification.

LA DEMARCHE PERISCOP

Un bilan pression impact sur l'ensemble du bassin Artois-Picardie

La démarche PERISCOP (Planification et Evaluation Régulière des Interventions par un Système de Concertations Opérationnelles et Partagées) a pour but d'augmenter la synergie entre la planification des interventions et leur gestion. La « démarche PERISCOP » est désormais une marque déposée de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Le 9 décembre 2024, le 1^{er} cycle des comités de masses d'eau (= ateliers mensuels collaboratifs participant à la démarche PERISCOP) s'est clôturé. Le bilan est le suivant :

- 27 comités de masses d'eau ont été organisés, chaque comité s'organisant autour de 2 à 5 plateaux de travail (soit 70 plateaux au total) ;
- TOUTES les masses d'eau du bassin Artois-Picardie ont été examinées ;
- 198 personnes et 59 structures ont participé au moins une fois à un comité de masses d'eau ;
- Plus 8000 informations et 4000 commentaires complémentaires ont été collectés.



Comité de masse d'eau

A l'issue de ce 1^{er} cycle de comités, chaque masse d'eau du bassin fait l'objet d'un bilan pression-impact.

Au 31 décembre 2024, 29 (sur les 70 plateaux de travail) fiches masses d'eau ont été rédigées. Chacune d'elles a été déposée sur l'extranet du portail de bassin (<https://www.artois-picardie.eaufrance.fr/extranet>).

Affichées comme comptes-rendus des comités de masses d'eau, les fiches masses d'eau proposent une liste de travaux répondant aux objectifs de restauration et de non-dégradation de l'état des eaux.

Ces propositions de travaux sont les points d'entrées des futurs contrats de masses d'eau, déployés par les territoires dans le cadre du 12^{ème} Programme d'intervention de l'Agence de l'eau Artois-Picardie.

A l'issue de ce 1^{er} cycle de comités, chaque masse d'eau du bassin, fait l'objet d'un bilan pression-impact.



Comité de masse d'eau

L'ÉVALUATION DE POLITIQUE PUBLIQUE (EPP) COMME OUTIL PARTAGÉ D'AIDE À LA DÉCISION

6 Evaluations de politiques publiques

toutes restituées devant le Comité de Bassin et librement accessibles à cette adresse
<https://www.artois-picardie.eaufrance.fr/activites-liees-a-l-eau/economie-de-l-eau/les-evaluations-de-politiques-publiques/>

L'EPP – Restauration de la continuité écologique

L'Agence de l'Eau est un partenaire important et historique des acteurs du bassin en matière de politiques de restauration de la continuité écologique des cours d'eau. L'EPP associée à la démarche est le meilleur moyen pour l'Agence de produire un état des lieux critique de la situation et produire, le cas échéant, des recommandations associées.



Le rapport et la synthèse de l'évaluation sont disponibles sur internet :

<https://www.artois-picardie.eaufrance.fr/activites-liees-a-l-eau/economie-de-l-eau/les-evaluations-de-politiques-publiques/article/rapport-sur-l-evaluation-de-politique-publique-de-l-agence-de-l-eau-artois-856>



L'EPP – Restauration écologique des cours d'eau

Historiquement, les cours d'eau du bassin Artois-Picardie ont été modelés de la main de l'homme altérant les conditions favorables à la flore et la faune aquatique. Consciente de cela, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie a mis en place une politique ambitieuse qui a fait l'objet d'une évaluation.



Le rapport et la synthèse de l'évaluation sont disponibles sur internet :

<https://www.artois-picardie.eaufrance.fr/activites-liees-a-l-eau/economie-de-l-eau/les-evaluations-de-politiques-publiques/article/rapport-sur-l-evaluation-de-politique-publique-de-l-agence-de-l-eau-artois-889>



L'EPP – Assainissement non collectif

Cette évaluation de politique publique dresse, à travers les actions d'accompagnement de l'assainissement non collectif, un historique de la situation, met en lumière les leviers et freins de cette politique, et propose des recommandations.



Le rapport et la synthèse de l'évaluation sont disponibles sur internet :

<https://www.artois-picardie.eaufrance.fr/activites-liees-a-l-eau/economie-de-l-eau/les-evaluations-de-politiques-publiques/article/rapport-sur-l-evaluation-de-politique-publique-de-l-agence-de-l-eau-artois-890>



LA COOPÉRATION INTERNATIONALE



18 juillet 2024 : Signature de la première GIRE portée par une agence de l'eau en Europe de l'Est (République de Moldavie – Bassin de la Nirnova).



SIGNATURE DE LA PREMIÈRE GIRE (GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAU) PORTÉE PAR LE BASSIN ARTOIS-PICARDIE

Aujourd'hui dans le monde, 2,1 milliards de personnes n'ont pas accès à l'eau potable et 4,5 milliards n'ont pas accès à l'assainissement. Ces personnes vivent dans les régions les plus pauvres du monde où la paix est menacée et sont les plus exposées aux conséquences du changement climatique.

D'abord engagée dans des jumelages, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie rejoint la vingtaine de GIRE portées par les agences et leurs comités de bassin en Asie et en Afrique. Une première en Europe de l'Est, la GIRE portée par le Bassin Artois-Picardie a été signée en République de Moldavie en juillet 2024 sur le bassin de la Nirnova, un affluent du Prut, lui-même affluent du Danube.

Chiffres

1,417 M€

consacrés pour la coopération internationale (institutionnelle et décentralisée) en 2024

599 921

personnes aidées dans le cadre des projets soutenus financièrement par l'Agence en 2024

Les 30 ans du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB)

Organisés au Centre des Congrès de Bordeaux du 7 au 10 octobre 2024 sur le thème « Ressources en eau et changement climatique : Quelle gestion résiliente dans les bassins ? », ils ont réuni :

- 350 participants, 60 pays, 10 représentants des gouvernements (Maroc, Côte d'Ivoire, Bénin, Sénégal, Chine, Arménie, Espagne, France, Finlande).

Isabelle Matykowski, Directrice Générale de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, intervenait dans la session « Bon état écologique : Le double défi de restaurer et de maintenir la qualité de l'eau ».



30 ans du RIOB, octobre 2024, Bordeaux

Mesurer l'atteinte des ODD (Objectifs de Développement Durable) avec le Water4AllSDGs :

outil conçu par le Partenariat Français pour l'Eau (<https://water4allsdgs.org/index.php?page=accueil&lang=fr>)

Depuis 2022, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie est la seule agence à utiliser cet outil dans le cadre de l'analyse des projets, cet outil sera mis à disposition des maîtres d'ouvrage dès 2025.



17 Objectifs de Développement Durable



LA SENSIBILISATION

Publications sur le compte Instagram de l'Agence



Sensibilisation à la pollution marine
les macrodéchets

Les "déchets marins" ont été jetés ou ont gagné la mer via les cours d'eau.

© Crédits photos : Arnaud Abadie/Seascap



ICI COMMENCE
LA MER



dans les caniveaux et
avaloirs.

GOUTTE
À GOUTTE

**C'est la Journée
de la Biodiversité !**



Il y a de la biodiversité même en
ville et plus que vous ne le pensez !



Grâce à la renaturation des villes, on voit réapparaître de plus en plus d'espèces. Voici un panaché des espèces animales présentes en milieu urbanisé sur le bassin Artois-Picardie.



SENSIBILISER TOUS LES PUBLICS

1964-2024, 60 ans de la loi sur l'eau

L'année 2024 a été particulièrement riche en actualités liées à la ressource en eau : déploiement du plan eau dans les territoires, construction du 12^{ème} programme d'intervention, consultation publique sur les enjeux de l'eau, et les 60 ans de la loi sur l'eau ayant conduit à la création des agences de l'eau.

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie a su mobiliser ses outils de communication pour sensibiliser ses publics.

- **Auprès du grand public**, l'Agence a lancé un nouveau rendez-vous mensuel, « Goutte à goutte », diffusé en motion design sur ses réseaux sociaux et la chaîne M6. Portée par la devise « Petit éco-geste, grand impact », cette initiative a montré qu'une gestion sobre de l'eau est simple à adopter.
- **Auprès de ses partenaires**, l'Agence a organisé respectivement les 18 janvier et 10 octobre 2024 les 2^{ème} et 3^{ème} éditions de l'opération « Agissons pour l'Eau », valorisant 13 projets exemplaires. Cet événement annuel met en lumière des initiatives remarquables grâce à une communication active et ciblée. Elle a aussi renforcé sa dynamique de partage de la connaissance via l'académie de l'eau, rassemblant 542 participants autour de deux thématiques majeures : « Gestion quantitative : allons-nous manquer d'eau ? » et « Gestion de l'eau : la nature pour assurer notre futur ? ». L'Agence a également accompagné ou co-organisé des événements :
 - à rayonnement national comme hydroExpo, Cycl'eau, les 40 ans de l'IFREMER, la conférence sur la gestion durable et solidaire de la ressource en eau ou le 17^{ème} forum d'information sur les risques majeurs ;
 - plus locaux comme les inaugurations des aménagements du courant de la Motte à Oignies (62), des travaux de la branche de Croix (59), de la zone humide de Santes (59), des panneaux pédagogiques du parc de la falaise à Le Portel (62), des Espaces Naturels Sensibles de Chabaud Latour (59), des travaux de continuité écologique de la Ternoise à Huby Saint Leu (62), et des stations d'épuration de Zutkerque et Saint Martin sur Ecaillon ; ou d'autres manifestations comme le festival des solutions fondées sur la nature et la convention de valorisation canal de la Somme (80).
- **Auprès du jeune public**, Instagram a été un vecteur clé avec des contenus pédagogiques et illustrés pour économiser l'eau au quotidien et mieux connaître la ressource, pour mieux la préserver.
- **Auprès de ses agents**, l'Agence a poursuivi ses rendez-vous réguliers pour informer ses agents notamment sur la mobilité durable en collaboration avec l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), ou sur les chantiers en cours, comme les travaux de relamping ou la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEEC).

Ces initiatives ont également contribué à accroître la visibilité médiatique de l'Agence, avec une cinquantaine d'interviews accordées à la presse écrite, en ligne, à la radio et à la télévision.

Enfin, l'Agence a contribué à la communication inter-agences avec la campagne « en immersion », des spots TV nationaux en partenariat avec France Télévisions et Brut, ainsi qu'une exposition photographique célébrant les 60 ans de la loi sur l'eau.

Chiffres

1,048 M€

d'autorisations
d'engagement consacrées
à la communication et à la
sensibilisation en 2024

4 801

Abonnés sur LinkedIn
(+38% par rapport à 2023)

1 757

Abonnés sur Facebook
(+10% par rapport à 2023)

265

Abonnés sur Instagram
(+67% par rapport à 2023)

L'ÉDUCATION A L'EAU :

La Mission d'éducation : Un accompagnement technique et financier pour faire bouger les plus jeunes !

Eduquer pour éveiller les consciences, partager les connaissances et inciter à générer des comportements plus respectueux de l'environnement reste l'enjeu essentiel de la mission d'Éducation.

Retour sur 2 actions phares de 2024

Le dispositif FENETRES SUR L'EAU « Raconte-moi l'eau »

Proposé sous la forme d'un appel à projets, le dispositif lancé fin 2022 pour les niveaux scolaires 3 et 4 a évolué fin 2023 pour s'aligner sur le Plan Eau et notamment la mesure 8. Les candidatures 2024 ont donc bénéficié d'un élargissement des thèmes en plus de celui déjà proposé sur les zones humides.

La diversité des thèmes a encouragé 11 structures-relais à accompagner 94 projets. Au total ce dispositif a bénéficié à plus de **2200 jeunes âgés de 9 à 15 ans.**



Crédit Photo : AEAP

Restitution partagée des projets portés par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Vallées de l'Authie et de la Canche

Le concours « Raconte-moi une agriculture durable »

L'implication des jeunes de l'enseignement agricole dans les réflexions et les actions de transition écologique et d'adaptation au changement climatique est un objectif fort.

Ce concours conçu en partenariat avec la DRAAF Hauts-de-France et initié en 2023, a pris son envol en 2024.

A travers ce concours, l'agence de l'eau souhaite accompagner la réflexion des jeunes qui se destinent au domaine agricole sur les questions liées à l'eau et sur les solutions permettant de limiter les risques pesant sur cette ressource.

5 thèmes de réflexion ont été proposés autour de la protection de la qualité de l'eau potable, la préservation de la nature et la biodiversité, la réduction voire la suppression de l'utilisation de produits défavorables aux écosystèmes, l'adaptation au changement climatique, et la limitation des phénomènes d'érosion des sols et d'inondation.

Le prix attribué aux lauréats est la réalisation d'une vidéo courte pédagogique, de type motion design. Les équipes travailleront avec les experts de l'agence de l'eau en 2025 pour finaliser le contenu, les messages et le scénario pour chacune des productions.



LA POLITIQUE JEUNESSE

60 ans de concertation pour l'eau, la place des jeunes dans le débat

Cette politique repose sur deux piliers indispensables :

- L'Education au Développement Durable, mise en œuvre par le réseau associatif et éducatif, éveille et apporte des connaissances.
- La volonté politique du Comité de bassin permet d'établir un lien de confiance avec la jeunesse.

Dans le cadre des 60 ans de la Loi sur l'eau, pour la première fois cette année, un appel à projets a été lancé pour élargir la concertation par des projets impliquant des jeunes. 16 projets proposés par l'éducation nationale, les grandes écoles, l'enseignement agricole et le réseau associatif ont été déposés pour l'année scolaire 2024-2025.

L'agenda 2024 a été riche en échanges.

- Parlement des Jeunes pour l'Eau (PJE) au lycée agricole de Dunkerque sur le thème « Inondations et adaptation du territoire au changement climatique », inauguration de la mare pédagogique en présence de la Délégation du bassin Rhin-Meuse, 20 mars
- Forum Mondial de l'Eau et Assemblée Générale du Parlement Mondial de la Jeunesse pour l'Eau (PMJE) de Bali, participation d'Alexandre Ledoyen et de Mathieu Houchard, 18 mai
- Parlement Européen de la Jeunesse pour l'Eau (PEJE) à Budapest, participation d'Emma Cossart et de Mathieu Houchard, 17 octobre
- Parlement des Jeunes pour l'Eau (PJE), séance en visio sur le thème de l'industrie, 16 octobre ; visite du Marais Audomarois et des Cartonneries de Gondardennes, 6 novembre
- Installation du Parlement des Jeunes pour l'Eau du bassin Rhin-Meuse, participation d'Emma Cossart et de Mathieu Houchard, 30 novembre



Réflexion sur la création du Parlement français de la jeunesse pour l'eau, en marge du forum de Bali



Parlement des Jeunes pour l'Eau (PJE) - lycée agricole de Dunkerque



Parlement Européen de la Jeunesse pour l'Eau (PEJE) - Budapest

L'année s'est achevée avec la création du Parlement français de la jeunesse pour l'eau, symboliquement annoncé le 3 décembre lors du One Water Summit. Elle marque le passage de relais entre la gouvernance française de l'eau et les acteurs de l'eau de demain.

Cette instance, initiée par l'association portée par Alexandre Ledoyen : « La jeunesse pour l'eau », est soutenue par l'Agence, par le Parlement Mondial de la Jeunesse pour l'Eau (PMJE) et par le Parlement Européen de la Jeunesse pour l'Eau (PEJE).



LA CONNAISSANCE

Analyse de la qualité des eaux
Crédit photo AEAP

METTRE A DISPOSITION DU PUBLIC DES DONNEES ENVIRONNEMENTALES FIABLES

Publication des données sur le site de l'Agence de l'Eau

L'Agence diffuse les données environnementales qu'elle détient, sur son site, au sein de la partie «Données sur l'eau» (<https://www.eau-artois-picardie.fr/donnees-sur-leau>). Ainsi, les données de référence du bassin (communes, masses d'eau, etc.), la qualité des eaux, les prélèvements sur la ressource, les stations d'épuration, etc. sont mises à disposition sous forme de fichiers à télécharger mis à jour annuellement. De plus, un outil permet aux internautes de rechercher, par mots clés ou par sélection cartographique, la qualité des cours d'eau à l'échelle d'une station de mesure, d'une masse d'eau ou d'une commune du bassin. Les données sont organisées au sein de fiches interactives téléchargeables (formats PDF ou TXT).

Le site de l'Agence comprend une cartothèque (<https://www.eau-artois-picardie.fr/cartotheque>) où figurent :

- Des cartes au format PDF, téléchargeables et utilisables directement par les usagers,
- Des cartes interactives sur différentes thématiques.

Diffusion élargie au travers du portail de bassin Artois-Picardie

Le portail de bassin Artois-Picardie est un site internet multithématique, fruit de la collaboration entre la DREAL de bassin et l'Agence. Il fournit au grand public et aux acteurs du domaine de l'eau un accès aux informations et aux données sur l'eau du bassin (<https://www.artois-picardie.eaufrance.fr/cartes-et-donnees>). Les données de l'Agence y sont diffusées ainsi que celles des autres acteurs de l'eau.

Diffusion des données par services web

L'Agence propose des services web permettant de consulter les données sur la qualité des eaux superficielles. Ces services sont accessibles à tout usager qui utilise un logiciel spécifique de requête web.

Alimentation de bases nationales

Les données géographiques de l'Agence sont publiées dans le répertoire national data.eaufrance.fr (<https://data.eaufrance.fr/>). Ces données sont accessibles gratuitement dans des formats électroniques exploitables et sous licence ouverte.

L'Agence participe également à l'alimentation annuelle de banques de données nationales dans le domaine de l'eau telles que Nâïades (Données sur la qualité des eaux de surface), ADES (Accès aux Données sur les Eaux Souterraines) et la BNPE (Banque Nationale des Prélèvements quantitatifs en Eau).

Chiffre

100%

Pourcentage des données environnementales 2023 validées par les services de l'Agence mises à disposition du public avant le 31/12/2024



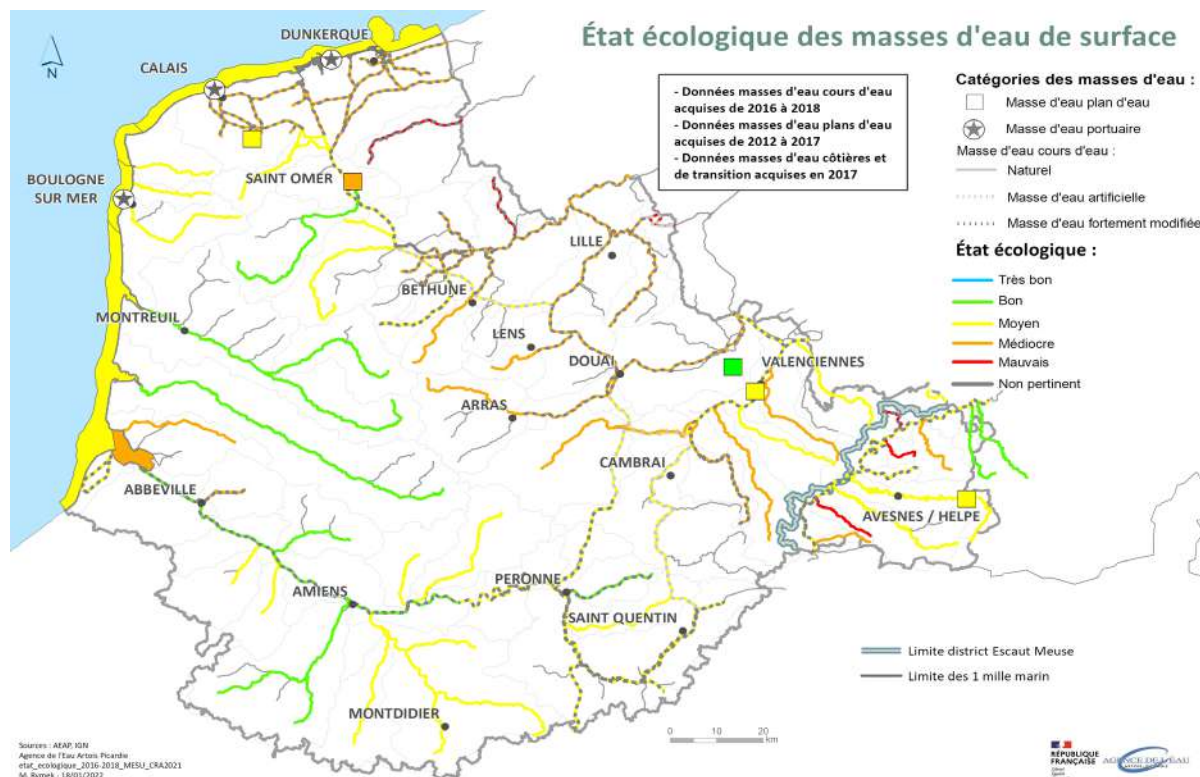
CONNAITRE LA QUALITE DES MASSES D'EAU POUR AJUSTER LA STRATEGIE

La surveillance de la qualité des eaux de surface

La surveillance des cours d'eau, canaux et plans d'eau du bassin a été menée conformément aux arrêtés "surveillance" d'avril 2022 et "évaluation" d'octobre 2023. Elle est complétée par des suivis plus ponctuels pour répondre à des objectifs complémentaires (suivi scientifique minimal après travaux de restauration hydromorphologique, études ponctuelles pour répondre à des questionnements locaux...). Près de 800 000 résultats d'analyses chimiques, physico-chimiques et biologiques, ont ainsi été bancarisés en 2024 pour 234 stations réparties sur le bassin. Ce dispositif permet de mieux sélectionner les actions à mettre en œuvre dans le cadre du Programme De Mesures (PDM) et donc d'améliorer l'efficacité de nos aides.

En parallèle à l'acquisition de données, les données de surveillance acquises entre 2021 à 2023 ont été mobilisées pour préparer l'état des lieux 2025.

Les travaux sur la connaissance contribuent à affiner l'état de connaissances de l'état de nos masses d'eaux (physico-chimie, chimie, biologie, hydromorphologie) et à compléter les diagnostics de l'état. Une étude sur le fond géochimique est menée avec le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières). La première phase consistait à faire une étude de faisabilité (données existantes et méthodologie à mettre en œuvre). La deuxième phase devrait permettre d'évaluer les fonds géochimiques nécessaires pour l'évaluation de l'état des masses d'eaux.



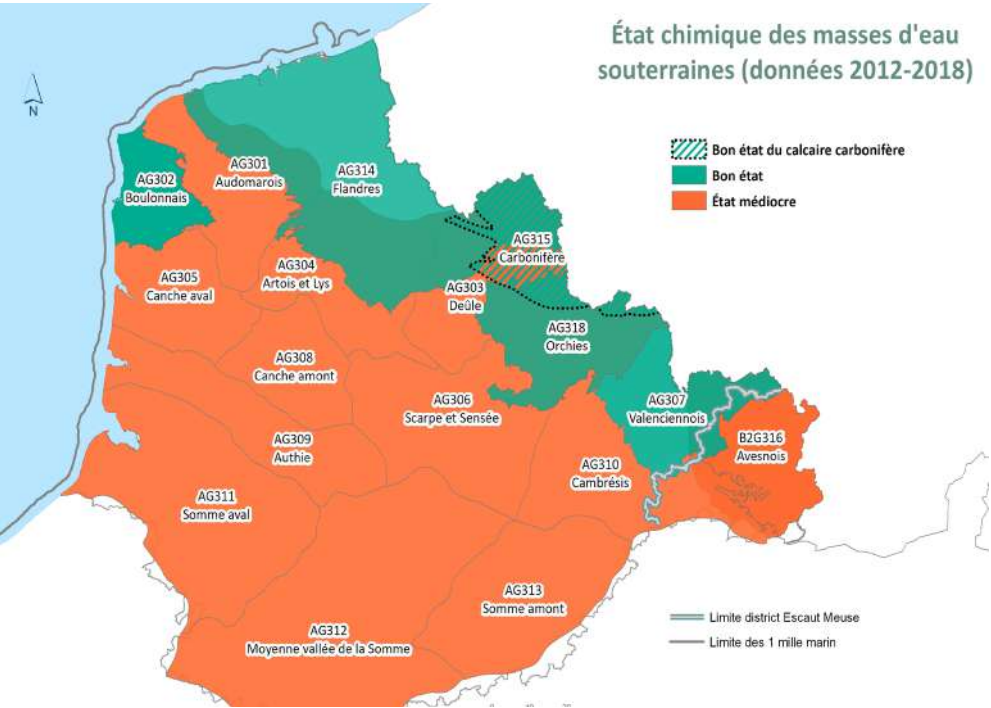
La surveillance de la qualité des eaux souterraines

Les eaux souterraines font l'objet d'un suivi réglementaire (campagnes régulières), avec près de 250 000 résultats d'analyse reçus au cours de l'année 2024, sur les 190 points de mesure que suit l'Agence de l'Eau (56 RCS « Réseau de Contrôle de Surveillance » et 134 RCO « Réseau de Contrôle Opérationnel »). D'ailleurs, le marché « surveillance » relatif aux prélèvements et aux analyses de la qualité des eaux souterraines a été renouvelé et notifié en fin d'année pour 4 ans.

Sur les aspects connaissance, l'étude relative à la salinisation des aquifères côtiers a été lancée avec le BRGM. La réflexion sur l'optimisation de nos réseaux de surveillance (RCS et RCO), engagée en 2020, reste un sujet d'actualité notamment pour les sources et les forages privés sur les masses d'eau souterraine « sables », du fait de la difficulté à identifier les propriétaires des terrains concernés. Un travail de prospection pour de nouveaux points a été mené sur l'année.

De plus, l'évaluation de l'état chimique des eaux souterraines pour l'état des lieux 2025 est finalisée. Cette évaluation comprend de nouveaux tests par rapport à celle de l'état des lieux 2019 comme le test « intrusion saline » ou le test « eau potable ».

Enfin, la qualité des captages dits « prioritaires » du bassin Artois-Picardie a été évaluée et transmise à la Direction de l'Eau et de la Biodiversité. Une réflexion globale sur la gestion, le suivi et le rapportage de la qualité de ces points, à une fréquence annuelle, est en cours.



Chiffres

12 %

Taux de stations du réseau de contrôle de surveillance pour les eaux superficielles, en bon état ou en très bon état écologique

31%

Taux de stations du réseau de contrôle de surveillance pour les eaux superficielles, en bon état ou en très bon état physico-chimique

800 000

Résultats d'analyses eaux de surface bancarisés

250 000

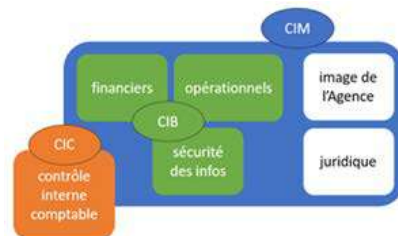
Résultats d'analyses eaux souterraines bancarisés

LE PILOTAGE DE L'ETABLISSEMENT



Entrée du siège de l'Agence de l'eau Artois-Picardie à Douai – Crédit photo AEAP

DES RISQUES IDENTIFIES POUR ETRE MAITRISES



L'établissement a déployé trois dispositifs permanents de contrôle interne en synergie. Il vise à fournir une « assurance raisonnable » de maîtrise des risques pour la bonne atteinte des objectifs.

Si le contrôle interne budgétaire et le contrôle interne comptable résultent d'obligations règlementaires (décret GBCP), le contrôle interne métiers est issu de recommandations de la tutelle et de bonnes pratiques professionnelles.

Le contrôle interne budgétaire en 2024

Le plan d'actions du contrôle interne budgétaire a été approuvé par le Conseil d'Administration en juillet 2024. Ce dispositif a permis d'identifier 87 risques dont 11 sont à réduire.

Le plan d'actions 2024-2025 compte quant à lui 20 actions qui visent à maîtriser l'ensemble des risques à réduire avec une action urgente ou non urgente. Depuis le déploiement du dispositif, les actions les plus marquantes ont été effectuées pour sécuriser la préparation du budget initial ainsi que les opérations de fin d'exercice, pour déployer des outils de suivi de consommations des autorisations d'engagement et de crédits de paiement, pour fiabiliser les restes à payer et enfin, pour définir un cadre de la gestion des immobilisations.

Entre le mois d'octobre 2023 et le mois d'avril 2024, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie a déclenché un audit externe auprès d'un cabinet de conseil afin d'évaluer la démarche du contrôle interne budgétaire. Les recommandations de cet audit portent sur la réalisation d'actions de sensibilisation et le développement de la documentation dédiée à la description des processus ainsi que sur la détermination d'un plan de contrôles. Ces recommandations ont été intégrées pour partie lors de la revue de la démarche en 2024 et seront mises en œuvre dans le cadre de l'amélioration continue.

Les actions du contrôle interne « métiers » 2024 ont permis :

- la sécurisation du siège de l'agence par la fermeture des accès à l'établissement et le renforcement des procédures d'accueil des visiteurs,
- la systématisation des contrôles de consommations (eau, énergies, consommables...),
- la poursuite de la démarche de conformité RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) débutée en 2021 et l'absence de violation de données avec ou sans déclaration à la CNIL ».

Chiffres

La cartographie des risques du contrôle interne budgétaire a été mise en place en 2020 et bénéficie depuis d'une réactualisation chaque année

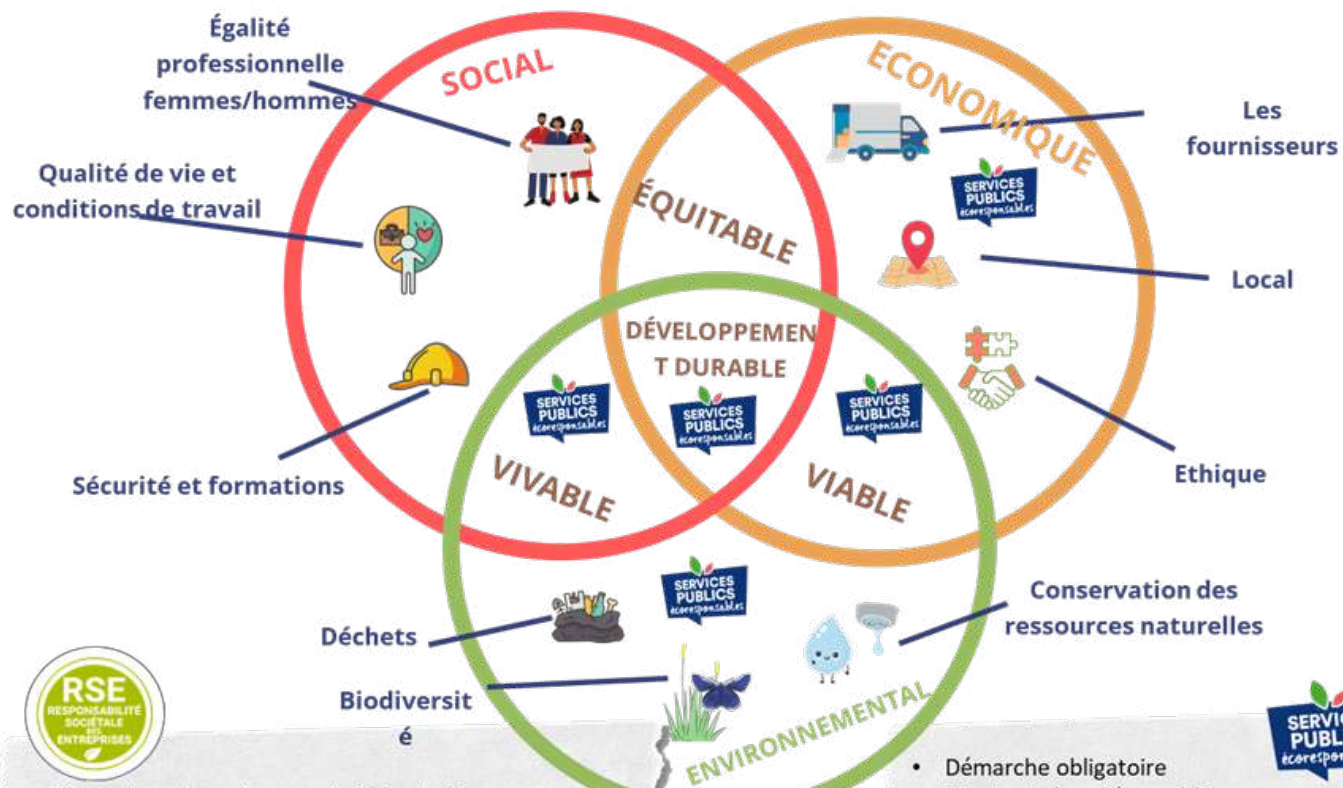
87 %

Part des risques du contrôle interne budgétaire ayant une cotation résiduelle basse ou acceptable par le dispositif de maîtrise des risques mis en place par l'agence

69 %

Taux de conformité des pratiques au regard du règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD)

UN ÉTABLISSEMENT ÉCO-RESPONSABLE



- Démarche volontaire quand <500 salariés
- Vise tout type d'organisme (privé, public, associatif)
- Intègre la partie sociale et le bien-être des agents
- Objectifs définis par l'Agence

- Démarche obligatoire
- Vise toute la sphère publique
- S'appuie beaucoup sur l'environnemental
- Objectifs à atteindre définis par l'Etat



UN ETABLISSEMENT PUBLIC ECO-RESPONSABLE

ETRE EN ACCORD AVEC NOS VALEURS

Alors que l'Agence de l'Eau poursuit ses actions pour respecter la nouvelle circulaire SPE (Services Publics Ecoresponsables), n° 6425-SG de novembre 2023, qui fixe 15 engagements pour la transformation écologique de l'Etat et décline l'ambition partagée au travers de 5 grands chantiers, elle a franchi en 2024 une nouvelle étape en recrutant un chef de projet Amélioration continue (CIM -SPE – RSE) pour aller plus loin avec une démarche volontaire, incarnant ainsi sa volonté d'adopter des pratiques exemplaires pour contribuer de manière significative à un avenir plus durable.

1 -Mieux gérer les bâtiments

Notre Mission Picardie a emménagé en juillet dans les locaux Haute Valeur Environnementale de la nouvelle Cité administrative d'Amiens.

Des travaux de relamping du siège à Douai ont été réalisés au 1^{er} semestre 2024. L'agence a construit un programme de travaux de rénovation énergétique pour répondre aux objectifs du décret tertiaire 2050 et améliorer le confort thermique en été et en hiver, qui débutera au 2nd semestre 2025.

2 -Mieux protéger et valoriser nos écosystèmes

Tous les lavabos ont été équipés de robinets poussoirs.

L'agence a soutenu la biodiversité locale en parrainant 2 ruches.

3 -Mieux produire et mieux consommer

La politique énergétique mise en place depuis 2023 au siège de l'Agence commence à porter ses fruits, conduisant à -12% de consommation de gaz et -5% pour l'électricité. Des actions sont menées pour réduire les achats (1/3 des volumes de papier achetés). La préférence est donnée à la récupération des mobiliers en interne avant tout achat, et à l'évacuation vers les filières de l'économie circulaire (un des services de l'armée de terre a été client sur la plateforme de dons de matériel de 2^{de} main). La collecte solidaire a été élargie aux bouchons plastiques, et stylos avec le concours de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). Les documents sensibles suivent une filière de collecte et recyclage du papier conforme au RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).

4 -Mieux se déplacer

La contribution à un projet label bas carbone mené par une ferme de la Somme a permis de compenser les émissions de CO₂ liées aux trajets aériens de 2023. Une enquête et une sensibilisation des agents à la mobilité durable et aux dispositifs de soutien financiers ont été réalisées en partenariat avec l'ADEME.

5 -Mieux se nourrir

Les exigences de la Loi Egalim sont maintenues dans l'offre de restauration. Une enquête des usagers « améliorer notre assiette » en vue d'adapter l'offre de restauration aux nouvelles modalités de travail a été réalisée.

Chiffres

2

Nouveaux véhicules électriques, soit une décarbonation de 40% de la flotte automobile de l'agence

8,5%

Pourcentage d'économie global annuel en énergies (gaz et électricité)



LES MOYENS ET LES RESULTATS

Siège de l'Agence de l'eau Artois-Picardie à Douai – Crédit photo AEAP

LE BILAN FINANCIER

Les recettes budgétaires

Recettes	Compte Financier 2024	Budget rectificatif n°2 pour 2024	Consommation du budget au 31/12/24
	En M€	En M€	En %
Redevances	167,81	160,00	104,88%
Ressources propres	0,97	0,87	111,49%
Autres financements publics	3,62	3,38	107,10%
Financement de l'Etat fléchés*	0,50	2,70	18,52%
TOTAL	172,90	166,95	103,56%
* Fonds vert			

A ces recettes budgétaires, s'ajoutent 33,46 M€ de recettes non budgétaires issues des remboursements d'avances accordées dans le cadre des programmes d'intervention, et des remboursements des prêts au personnel contractés jusqu'en 2010.

Les autorisations d'engagement

Consommation des autorisations d'engagement	Compte Financier 2024	Budget rectificatif n°2 pour 2024	Consommation du budget au 31/12/24
	En M€	En M€	En %
Personnel	12,31	12,65	97,31%
Fonctionnement	3,15	3,33	94,59%
Intervention	235,85	236,27	99,82%
Investissement	6,99	7,23	96,68%
TOTAL	258,30	259,48	99,55%

Les crédits de paiement

Crédits de paiement	Compte Financier 2024	Budget rectificatif n°2 pour 2024	Consommation du budget au 31/12/24
	En M€	En M€	En %
Personnel	12,31	12,65	97,31%
Fonctionnement	3,27	3,61	90,58%
Intervention	151,50	151,74	99,84%
Investissement	1,71	2,05	83,41%
TOTAL	168,79	170,05	99,26%

A ces dépenses budgétaires s'ajoutent 37,32 M€ de dépenses non budgétaires liées aux versements des avances accordées dans le cadre du programme d'intervention.



Vous souhaitez en savoir davantage sur le bilan financier de l'Agence ? :
<http://www.eau-artois-picardie.fr/sites/default/files/delibs-20250312-ca.pdf>

Chiffres

99,55 %

Taux d'exécution
des autorisations
d'engagements figurant
au BR2024 n°2

99,26 %

De consommation des
crédits de paiement
figurant au BR2024 n°2

107,39 M€

Niveau de la trésorerie au
31/12/2024

**Les dépenses de
fonctionnement courant
et de personnel** entre le
compte financier 2023 et le
compte financier 2024 ont
augmenté de 4,89%

**Le taux d'évolution
des restes à payer** hors
dispositif France Relance
entre fin 2023 et fin 2024
s'est élevé à +25,13%



ANNEXE B

Evolution des effectifs au travers d'un plan pluriannuel réglementaire exprimé en ETPT (équivalent temps plein travaillé)

MISSION	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Gouvernance, planification et international	14,618	15,213	15,974	13,401	14,114	12,695	14,617
- Fonctionnement institutionnel	4,400	4,112	4,187	3,217	3,875	2,618	3,273
- DCE (SDAGE, PDM, pgme de surveillance, districts internationaux)	6,279	7,645	8,978	7,129	6,864	6,552	8,365
- Elaboration et suivi des SAGE	2,489	2,293	2,099	2,012	2,370	2,611	2,269
- Action internationale hors districts internationaux	1,450	1,163	0,710	1,043	1,005	0,914	0,710
Connaissance (milieux, pressions)	11,086	8,952	8,534	9,649	9,171	11,115	10,168
- Réseaux de mesure et gestion des données	8,011	6,262	5,685	5,820	6,035	6,712	6,188
- Etudes générales, connaissance	3,075	2,690	2,849	3,829	3,136	4,403	3,980
Mesures nationales et territoriales de gestion de l'eau	59,129	56,715	54,819	52,385	51,494	51,562	54,454
- Pilotage des aides	8,150	7,640	6,802	6,827	6,999	8,121	10,498
- Animation pour la réalisation des politiques de gestion de l'eau	14,298	13,113	14,271	14,054	13,708	13,049	13,568
- Attribution des aides des politiques nationales et territoriales	36,681	35,962	33,746	31,504	30,787	30,392	30,388
Redevances	10,335	10,350	10,138	9,338	8,513	8,672	9,271
- Définition des référentiels et gestion du rôle	1,827	1,762	1,829	1,489	1,501	1,556	2,194
- Instruction et recouvrement des redevances, contrôle et audit	8,508	8,588	8,309	7,849	7,012	7,116	7,077
Pilotage de l'établissement et Fonctions support	49,986	49,195	46,208	40,063	37,712	39,640	38,245
- Pilotage de l'établissement	5,821	5,028	4,345	4,628	4,847	5,371	4,283
- Budget, suivi financier et exécution comptable	12,898	11,648	10,714	10,544	11,476	11,411	11,369
- Affaires générales	11,041	12,586	12,101	11,446	9,511	10,231	9,221
- Information, Communication, Documentation	8,473	9,450	7,817	7,280	6,042	6,224	6,749
- Gestion des Ressources Humaines	5,837	5,411	5,508	6,165	5,736	6,178	6,322
- Informatique et systèmes d'information	5,916	5,072	5,723	-	0,100	0,225	0,300
Autres	7,446	7,675	7,767	14,754	17,126	17,456	16,690
Activités effectuées pour le compte des autres agences de l'eau dans le cadre de la mutualisation	6,831	6,925	6,991	14,158	16,733	16,978	16,264
Solde des mises à disposition	-	-	-	-	-	-	-
Solde des Dispenses syndicales ou électives	0,615	0,750	0,776	0,596	0,393	0,478	0,426
TOTAL	152,600	148,100	143,440	139,590	138,130	141,140	143,444
PLAFOND AUTORISE EN ETPT	152,600	148,100	144,100	139,600	139,600	141,300	146,180

LES RESSOURCES HUMAINES

Le déploiement de la démarche de Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences (GPEEC)

La création de nouveaux outils dématérialisés pour le collectif ont permis d'acculturer les équipes, d'optimiser l'organisation pour répondre aux objectifs d'attractivité, de recrutement et d'accompagnement aux projets.

C'est ainsi que cette démarche a permis de développer le soutien aux managers au travers :

- d'un plan d'accompagnement suite à une mobilité interne,
- d'un espace manager : atelier relatif à l'évaluation professionnelle annuelle, espace documentaire et de discussion,

La démarche GPEEC a eu pour objectif de sensibiliser sur la nécessité de continuer à diversifier les dispositifs, pour développer des compétences et pour transmettre des savoirs. Elle a ainsi augmenté l'accueil de nouveaux apprentis (de 4 à 6 en 2024) et des stagiaires de 3^{ème}. Elle a accueilli son 1^{er} service civique écologique.

Quelques chiffres clés 2024 : 39 offres d'emploi publiées ; 850 candidatures reçues dont 10 candidatures internes ; 36 candidatures retenues dont 5 internes ; 1 atelier « club des managers » initié = 10 présents / 14 invités ; 1 première Réunion d'Intégration Collective = 30 présents / 39 invités.

Le développement des compétences au travers d'un plan pluriannuel proposant des axes prioritaires par année

Les formations individuelles ont perduré, afin de favoriser les mobilités internes et le développement des compétences. La prévention étant l'affaire de tous, des sessions de formation collectives ont été proposées, pour étendre le volume de référents santé-sécurité au travail, qui ont rassemblé 119 participants sur l'axe « Prévenir les risques et améliorer les conditions de travail ».

Le travail collectif pour optimiser la qualité et les conditions de travail du personnel, une démarche participative à valoriser

L'agence reste attentive aux conditions de travail de ses salariés, et pour ce faire, elle propose des formations de sensibilisation, elle met à disposition du personnel la cellule d'écoute, elle sollicite les représentants du personnel pour les sujets à aborder lors des instances, elle propose leur implication dans les ateliers relatifs aux conditions de travail, elle fait évoluer son environnement pour optimiser la qualité de vie au travail.

C'est ainsi que 2 projets ont été réalisés conjointement avec les représentants du personnel :

- Mise à jour du règlement intérieur (en incluant le service juridique et l'Inspecteur de Santé et Sécurité au Travail),
- Travail sur le DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) ayant entraîné une réflexion sur le volet RPS (Risques Psychosociaux).

L'égalité professionnelle

Le premier plan d'actions (2021-2024) se termine. En inter-agences, il a permis la réalisation d'outils communs tels que la mise au point de l'indicateur « écart de rémunération entre les femmes et les hommes », la réalisation d'un Rapport Social Unique (RSU) Egalité.

En 2024, une exposition « Portraits de femmes », le témoignage de deux femmes ayant connu la corvée d'eau dans leur enfance, un quizz interactif, un petit déjeuner sportif et la diffusion de clips vidéo ont rappelé les réalités du quotidien.

Chiffres

3,85

Nombre moyen de jours de formation continue par agent ETP pour un objectif de 4 jours

143,44

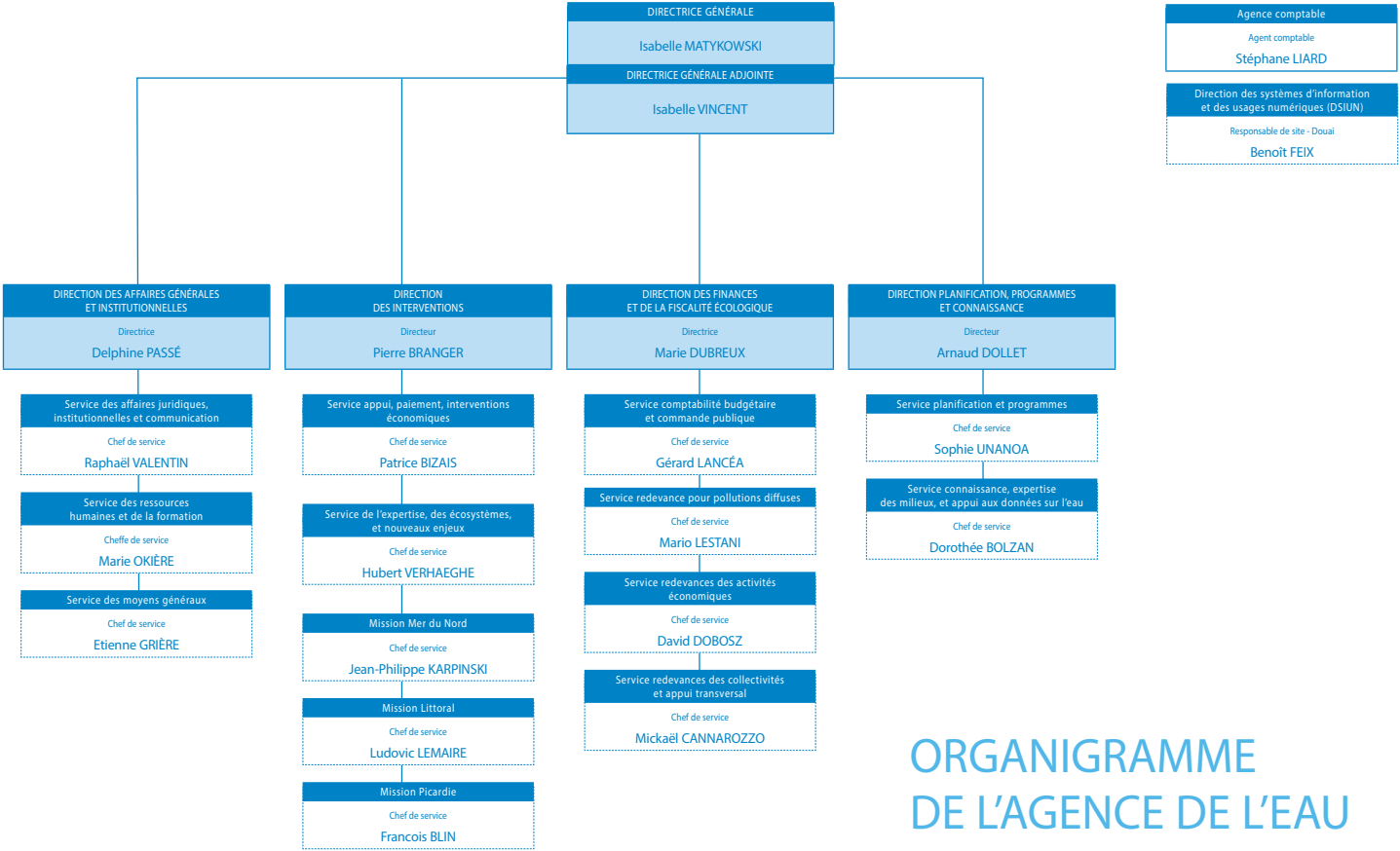
Nombre d'ETPT de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie en 2024

RESULTATS SYNTHETIQUES 2024 DES INDICATEURS DU CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE

Intitulé de l'indicateur	Objectif 2024	Réalisation 2024		Intitulé de l'indicateur	Objectif 2024	Réalisation 2024	
Indicateur G-1.1 : Respecter les échéances d'élaboration du SDAGE 2022-2027 Contribution AEAP à l'élaboration des PAOT pour 100% des départements fin 2023	OUI	OUI	✓	Indicateur P-3.1d (Indicateur de bassin) : Nombre total de km d'ouvrages de lutte contre l'érosion financés par l'Agence	25 Km	35,8 Km	✓
Indicateur G-1.2 : Nombre de SAGE soumis pour avis aux comités de bassin en vue de leur mise en œuvre	1	0 (les inondations ont repoussé la demande)	⊖	Indicateur P-3.3 (indicateur expérimental -> Pas de cible) : Nombre d'expérimentations de dispositifs de récupération des macro déchets dans les systèmes de traitement d'eaux usées et d'eaux pluviales		0	
Indicateur C-1 : Tenue à jour des données environnementales fiables, à disposition du public Données 2023 mises en ligne avant le 31/12/2024	OUI	OUI	✓	Indicateur P-4.1 (Indicateur de suivi -> Pas de cible) : Surfaces désimperméabilisées ou déracordées du réseau public d'assainissement		1 930 991 m²	
Indicateur C-2 (Indicateur de contexte -> Pas de cible) : Taux de stations du réseau de contrôle de surveillance pour les eaux superficielles, en bon état ou en très bon état écologique		12%		Indicateur P-4.2 : Nombre de stations de traitement des eaux usées aidées pour répondre aux objectifs environnementaux des SDAGE ou à des objectifs liés à des usages sensibles (baignade, conchyliculture, production d'eau potable)	8	2 (bassin déjà très bien équipé)	✗
Indicateur C-3.1 (Indicateur de contexte -> Pas de cible) : Volumes annuels prélevés par usage (collectivités, industries hors EDF, agriculture)		788,3 Mm³		Indicateur P-4.3 : Quantité de substances prioritaires et dangereuses prioritaires issues des activités économiques industrielles et artisanales éliminées	500	141 kg/an	✗
Indicateur P-0a : Pourcentage du programme consacré au changement climatique	30%	43,07%	✓	Indicateur P-5a (Indicateur de contexte -> Pas de cible) : Volume d'eau économisés et substitués (tous usages) au travers des projets aidés		5,224 Mm³	
Indicateur P-0b : Montants engagés sur des solutions fondées sur la nature	19,5 M€	27,863 M€	✓	Indicateur P-5b : Nombre cumulé de Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) accompagnés par l'Agence	8	0 (5 SAGE engagés dans l'étude des volumes prélevables)	✗
Indicateur P-1.1 : Nombre de captages dits "prioritaires" identifiés dans le SDAGE sur lesquels un financement est apporté par l'Agence de l'eau pour la mise en œuvre d'un plan d'actions	60	60	✓	Indicateur R-2 : Taux de redevances contrôlées (en montants) Taux de redevables contrôlés (en nombres)	5% 5%	25,47% 16,04%	✓
Indicateur P-1.2a : Montant engagé pour des aides en faveur de pratiques agricoles les plus favorables à l'environnement (PSE, Bio, MAEC)	8 M€	8,974 M€	✓	Indicateur F-1 : Nb de jours de formation continue par agent ETP	4	3,85	⊖
Indicateur P-1.2b : Nombre de groupes "30 000" prévus par le plan écofito aidés par l'Agence	3	0 (Mais 2 groupes GIEE financés)	✗	Indicateur F-2.1 : Pourcentage d'avancement des chantiers de mutualisation inter-agences dont l'Agence a le pilotage 1 - Redevances	100%	100%	✓
Indicateur P-2a (Indicateur de contexte -> Pas de cible) : Montants engagés sur le renouvellement des installations d'eau potable et d'assainissement auprès des collectivités situées au sein de zones de revitalisation rurale ou d'un zonage équivalent (Solidarité Urbain/Rural)		20,70 M€		Indicateur F-2.1 : Pourcentage d'avancement des chantiers de mutualisation inter-agences dont l'Agence a le pilotage 7 - Juridique	100%	80%	⊖
Indicateur P-2b (Indicateur de contexte -> Pas de cible) : Nombre de contrats de progrès aidés par l'Agence		100		Indicateur F-2.2 : Taux d'utilisation de la procédure dématérialisée de déclaration des redevances (hors redevance pour pollutions diffuses)	93,00%	95,30%	✓
Indicateur P-3.1a : Km de linéaire de cours d'eau avec restauration des fonctionnalités hydro-morphologiques aidés par l'Agence	15 km	81,5 km	✓	Indicateur F-3 : Pourcentage d'évolution du montant des dépenses de fonctionnement courant et de personnel	-0,80%	4,89% (+ 6 ETP Plan eau)	⊖
Indicateur P-3.1b : Nb d'ouvrages en liste 2 aidés pour être rendus franchissables	30	22 (la loi climat a ralenti la dynamique)	⊖	Indicateur F-4 : Taux d'exécution des restes à payer		125,13%	
Indicateur P-3.1c : Superficie de zones humides ayant bénéficié d'une aide de l'Agence au titre de leur entretien, restauration et acquisition	5 070 Ha	9 488 Ha	✓	Indicateur F-5 : Mise en place d'une cartographie des risques (O/N) Mise en place d'un plan d'actions (O/N) Si oui, variation du taux de risques non maîtrisés	OUI OUI	OUI OUI 0,5	✓

Légende :
Cible atteinte ou dépassée :  Résultats proches de la cible :  Cible non atteinte : 

ORGANIGRAMME



ORGANIGRAMME
DE L'AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE
OCTOBRE 2024

L'AGENCE DE L'EAU Artois-Picardie

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie, établissement public administratif du Ministère chargé de la Transition Ecologique, participe à la mise en œuvre des politiques nationales relatives à l'eau, la biodiversité terrestre et marine, en contribuant à réduire les pollutions de l'eau de toutes origines, à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques, et à favoriser la reconquête du bon état dans un contexte de changement climatique.

Pour agir, l'Agence de l'Eau perçoit auprès des usagers (consommateurs, acteurs économiques) des redevances qui sont utilisées pour apporter des aides financières aux personnes publiques ou privées qui réalisent des actions ou des projets d'intérêt commun ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau ou la préservation de la biodiversité.

Elle exerce sa compétence sur un bassin hydrographique d'environ 20 000 km² comprenant l'intégralité des départements du Nord et du Pas-de-Calais, ainsi qu'une partie des départements de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise. Pour cela, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie s'appuie sur le travail d'environ 140 collaborateurs répartis sur 3 sites : Douai (le siège), Amiens et Boulogne-sur-mer, assurant ainsi une proximité avec l'ensemble de ses partenaires.



Siège de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

200 rue Marceline DESBORDES – Centre Tertiaire de l'Arsenal – BP 80 818 Douai CEDEX
Tél : 03 27 99 90 00 – Fax : 03 27 99 90 15

Mission Mer du Nord

200 rue Marceline DESBORDES
Centre tertiaire de l'Arsenal
BP 80 818 – 59 508 Douai CEDEX

Mission Picardie

Cité Administrative – Bât C – 75 rue de la Vallée
BP 41725 - 80 017 AMIENS CEDEX 1

Mission Littoral

Centre Directionnel
56 rue Ferdinand BUISSON
BP 217 – 62 203 Boulogne-sur-mer CEDEX

Retrouvez-nous sur www.eau-artoispicardie.fr



www.eau-artoispicardie.fr

